

finances News

PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

HEBDO

Directeur de la publication : Fatima Ouriaghi

Damane Oxygène

13.200 entreprises déjà bénéficiaires



P. 13

Hicham Zanati Serghini, Directeur général de la CCG

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

La montagne ne doit pas accoucher d'une souris

P. 18/19

POINT BOURSE HEBDO

Evolution de l'indice Masi depuis juin 2019



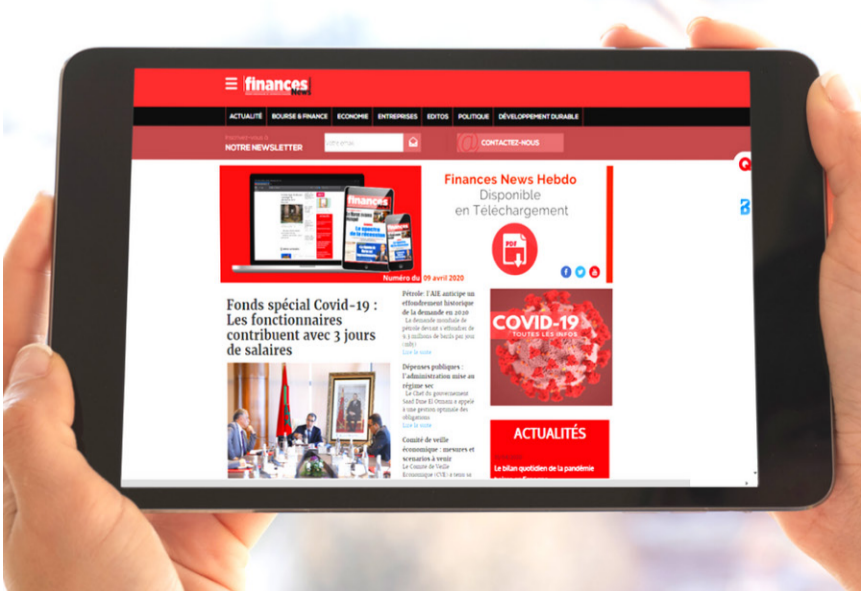
Sous le poids des bancaires, le Masi trébuche

P. 7

Liste grise / CFC

Tout dépend de l'OCDE

P. 10/11



Restez informés en continu sur **fnh.ma**, la plateforme web de Finances News Hebdo



www.fnh.ma



EDITORIAL

Par Fatima Ouriaghli

CORONAVIRUS
L'ETAT... PRODIGUE

La crise sanitaire a balayé toutes les convictions économiques. Le coronavirus y est venu à bout, et même les croyances les plus tenaces n'ont pu résister. Vous vous souvenez encore de l'article 77 de la Constitution ?

Je suis convaincue que oui, mais je vous en rappelle quand même les termes précis.

«Le Parlement et le gouvernement veillent à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat. Le gouvernement peut opposer, de manière motivée, l'irrecevabilité à toute proposition ou amendement formulés par les membres du Parlement lorsque leur adoption aurait pour conséquence, par rapport à la Loi de Finances, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique», dit cet article.

Un article dont le gouvernement a souvent usé et abusé pour faire passer ses Lois de Finances en retoquant les amendements indésirables. Et tout cela à quelles fins ? Pour préserver les équilibres macroéconomiques, rétorquait-on aux partis politiques d'opposition, impuissants devant la toute puissance de cet article. Aujourd'hui, l'orthodoxie budgétaire a volé en éclats.

Nous sommes actuellement en face d'un Etat que nous qualifierions bien de prodigue. Un Etat qui ne fait pas d'économie dans l'effort (financier) pour soutenir les particuliers et les entreprises. Un Etat très généreux et qui, en à peine deux mois, a déconstruit le mythe autour des équilibres macroéconomiques, cher à un certain Fathallah Qualalou, qui l'a défendu bec et ongles

pendant près d'une décennie alors qu'il était argentier du Royaume (1998 – 2002).

Un Etat qui, en voulant faire face à cette pandémie économique, se voit contraint d'allonger les billets sans retenue, dégradant ainsi les finances publiques. Mais au point où nous en sommes, le naufrage des finances publiques, qui s'en soucie ? L'on se refuse même à penser à la facture finale, qui risque d'être très salée. Et

W Peut-être, que nous nous acheminons vers plus de «laxisme» budgétaire pour moins de déficit social.

qu'il faudra, un jour ou l'autre, payer. Mais avec le recul, peut-être bien que nous sommes en train de poser les premiers jalons d'un changement profond de paradigme.

Peut-être, en effet, que nous nous acheminons vers plus de «laxisme» budgétaire pour moins de déficit social. Peut-être que le Maroc que nous voulons pour demain s'affranchira de la logique purement comptable et financière et sera bâti sur un socle autrement plus important : la cohésion sociale. En tout cas, il va falloir faire les bons choix qui vont permettre de redresser l'économie nationale. ♦

www.facebook.com/FNhebd

Actualité

- 3 Voyons voir : Coronavirus Maroc : Et si on prolongeait le confinement...
- 4 Ça se passe au Maroc
- 5 Ça se passe en Afrique
- 6 Ça se passe en dans le monde

Bourse & Finances

- 7 Point Bourse Hebdo : Sous le poids des bancaires, le Masi trébuche
- 8 Bourse de Casablanca : 2020, une année de disette pour les actionnaires
- 9 Entretien avec Brahim Erradi : Bourse en ligne, les ambitions de Valoris Securities
- 10 Liste grise de l'UE : Tout dépend de l'OCDE
- 11 Entretien avec Pascal Saint-Amans : Selon la liste grise de l'UE, le régime CFC est le seul qui doit être modifié
- 11 Assurance-Vie : Les contrats en unités de compte ne connaissent pas la crise
- 12 Fiscalité des entreprises : De nouvelles règles comptables pour soutenir l'assiette fiscale de l'Etat
- 13 Damane Oxygène : 13.200 entreprises déjà bénéficiaires
- 14 Crédit à la consommation : Les sociétés de financement dans l'incertitude
- 15 Boursenews



Economie

- 16 Financement : Un plan pour renflouer les entreprises publiques
- 17 Crise du Covid-19 : L'argent de la Zakat appelé à la rescousse
- 18 Plan de relance économique : La montagne ne doit pas accoucher d'une souris
- 19 Emploi : En dépit de la crise, certains secteurs recrutent
- 20 Soutien aux particuliers et entreprises : La générosité de l'Etat empêchera-t-elle le chômage d'exploser ?
- 22 Entretien avec Mohamed Lahlou : Immobilier, «C'est le moment de lancer une assurance pour le locatif impayé»



L'univers des TPME

- 23 # Africa4Future : AgriEdge intègre le programme

Focus Agricole

- 24 Filière pommes de terre : Un potentiel peu exploité à l'export

Higt Tech

- 25 Covid-19 : Le marché de la visioconférence explose

Société

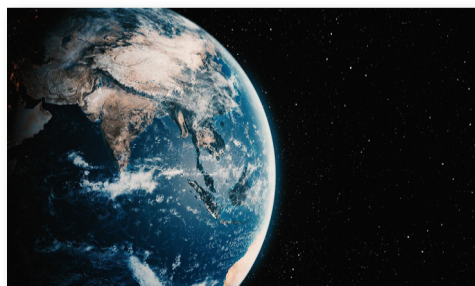
- 26 Coronavirus : Le monde d'après
- 27 Entretien avec Lamya Ben Malek : Violences conjugales «Il faut agir dès les premiers signaux d'alerte»

Développement durable

- 28 Changements climatiques : L'Organisation météorologique mondiale tire la sonnette d'alarme
- 29 Journée mondiale de l'environnement : La biodiversité à l'honneur cette année

Culture

- 30 Livres : Une plongée «dans les méandres de la violence conjugale et dans les couloirs du temps !»



• Directeur Général responsable de la Publication : Fatima OURIAGHLI
Contact : redactionfnh@gmail.com

• Directeur des rédactions & Développement : David William • Rédacteur en chef : Amine Elkadiri • Journalistes : Charaf Jaidani, Leïla Ouriaghli, Adil Hlimi, Momar Diao, Youssef Seddik, Badr Chaou, Chaimaa Abounaim, Khalid Aourmi • Révision : M. Labdaouat • Directeur technique & maquettiste : Abdelillah Chamseddine • Mise en page : Zakaria Beladal
• Assistantes de direction : Amina Khchai • Département commercial : Samira Lakbiri, Salma Benmakhlouf, Rania Benchaib • Administratif : Fatiha Aït Allah, Nahla Sahlal
• Édition : JMA CONSEIL • Impression : Maroc Soir • Distribution : Sapress • Tirage entre 15.000 et 18.000 exemplaires • Dépôt légal: 157/98 • ISSN : 1114-047
• Dossier de presse : 24/98 • N° Commission paritaire : H.F/02-05



Coronavirus Maroc Et si on prolongeait le confinement...

Par D. William

Un Maroc sous cloche, des citoyens qui se sont accommodés des contraintes et des difficultés du confinement, une économie sous perfusion : c'est le panorama qu'offre le Royaume depuis presque deux mois. Mais nous ne sommes pas loin du bout du tunnel. Théoriquement, dans quelques jours, ce sera la fin de l'état d'urgence sanitaire, avec ce que cela comporte en termes de restrictions de déplacements et de répression des infractions. Nous reprendrons donc nos habitudes presque normales, dans un Maroc presque normal, pour une vie presque normale.

Nous retrouverons ce semblant de normalité le 20 mai exactement, ... en principe. En principe seulement. Car, disons-le, rien ne nous garantit que l'Etat nous rendra notre liberté. Le 20 mai, très peu sûr même que l'on nous accorde ne serait-ce que la liberté conditionnelle. Simplement parce que quand bien même l'on nous affirme que l'épidémie est sous contrôle dans le Royaume, les statistiques de ces 10 derniers jours poussent à être assez sceptiques. L'épisode épidémiologique a regagné du terrain la semaine dernière avec 1.160 nouveaux cas enregistrés en 7

jours, contre 838 une semaine auparavant. Et entre dimanche 11 mai à 16H et ce mercredi 13 mai à 10H, ce sont au total 403 nouveaux cas qui ont été enregistrés. Inquiétant ? Oui. Et cela peut signifier une chose : le déconfinement sera remis aux calendes

W Le 20 mai, très peu sûr même que l'on nous accorde ne serait-ce que la liberté conditionnelle.

grecques. Rappelons-nous ce que ne cesse de marteler le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb : «Trois conditions sont à remplir pour amorcer le déconfinement: la stabilité de la situation épidémiologique, la tendance à la baisse des nouveaux cas de contamination et l'inflexion de l'indicateur de propagation du virus sous la valeur 1». Visiblement, nous ne sommes pas dans cette configuration. Alors, autant se préparer, d'ores et déjà, à continuer à être les captifs volontaires d'un état d'urgence sanitaire qui sera prolongé au-delà du 20 mai, avec pour corollaire le confinement,

entre autres. Sauf que l'impératif de maîtriser la propagation du coronavirus se heurte à un traumatisme économique profond, né de l'arrêt des activités productives. Cela nous ramène, encore une fois, au difficile arbitrage Santé-Economie. Un arbitrage délicat qui implique de prendre les bonnes décisions afin de ne pas saborder tous les efforts consentis jusqu'à présent. Comme l'a écrit dimanche dernier dans un tweet le porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, «les Marocains doivent comprendre que la bataille n'est pas encore terminée». ♦

Offre spéciale d'abonnement à

48 Numéros (384 DH)
Finances News Hebdo

+ 2 Numéros (80 DH)
Hors Série



AU PRIX de 380 DH

BULLETIN D'ABONNEMENT

Oui, je souhaite m'abonner à cette offre spéciale pour 1 an

Mon abonnement comprend :

- 52 numéros Finances News hebdo & 2 numéros du série.

Voici mes coordonnées :

M Mme Mlle

Nom/Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél : Fax :

E-mail :

Mon règlement ci-joint par :

- Chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de JMA Conseil :
Banque Populaire, Agence Abdelmoumen, Compte N° 21211 580
5678 0006-Casablanca - (Maroc)

La Chambre des conseillers adopte le vote électronique à distance

La Chambre des conseillers a entamé, mardi, une nouvelle expérience dans le domaine législatif, en adoptant le vote électronique à distance, à l'occasion de l'examen de la loi 23.20 portant approbation du décret-loi 2.20.292 du 23 mars 2020, édictant des dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et des mesures de sa déclaration.

Cette initiative intervient dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 60 de la Constitution, dans son premier chapitre qui stipule que le droit de vote des membres est un droit personnel qui ne peut être délégué, et l'article 175 du règlement intérieur de la Chambre, qui stipule que le vote doit se dérouler en public et à main levée ou par le biais du dispositif électronique mis en place à cet effet.

Le processus de vote à distance s'est déroulé via une plateforme électronique sécurisée, spécialement conçue à cet effet, permettant aux participants à la séance parlementaires et à ceux présents dans d'autres villes de contribuer au vote. ■



Secteur informel

Démarrage ce jeudi de la deuxième opération de soutien aux ménages

Les aides financières provisoires apportées par le Fonds Covid-19, créé sur Hautes Instructions du Roi pour soutenir les ménages du secteur informel qui ont perdu leurs revenus du fait de l'état d'urgence sanitaire ont été versées, au 12 mai 2020, à 3,9 millions de ménages sur 4,3 millions éligibles, indique le ministère de l'Economie et des Finances dans un communiqué.

Cette opération qui se poursuit actuellement dans les zones rurales et enclavées prendra fin cette semaine, souligne la même source. Elle mobilisera une enveloppe globale de près de 4,2 milliards DH.

Dans la continuité de l'élan de solidarité nationale en cette période de pandémie, une deuxième opération de soutien démarre jeudi 14 mai. Elle se base sur les déclarations déjà enregistrées et tient compte de contrôles effectués par l'Administration.

La procédure de retrait des aides est identique à celle de la première opération, précise le ministère. Elle s'appuie notamment, sur des messages SMS envoyés, sur les téléphones portables des chefs de ménage concernés. ■



Assurance automobile

Les compagnies accordent un rabais de 30%

L'ensemble des membres de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR) ont pris la décision de faire bénéficier leurs clients disposant d'une assurance automobile d'un rabais de prime pouvant atteindre, pour un contrat annuel, 30% de la portion de prime RC automobile et garanties annexes couvrant les deux mois de confinement.

Cette réduction de prime correspond à un réajustement exceptionnel induit par la baisse de la sinistralité relative à cette période.

Bien que l'impact de la baisse de la sinistralité ne puisse être évalué qu'à la clôture de l'exercice en cours, les membres de la FMSAR ont décidé d'anticiper la mesure et en faire bénéficier l'ensemble de leurs assurés personnes physiques quelles que soient la nature et la catégorie de leurs véhicules.



Ce rabais de prime sera octroyé au moment du renouvellement entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021 à la seule condition que le véhicule ait été assuré pendant la durée du confinement.

Le montant global de cette réduction de prime représente pour le secteur de l'assurance une enveloppe de plus 500 millions de dirhams. ■

Protection des données

La CNDP valide l'application de traçage Wiqayatna

La Commission nationale de contrôle de protection des données à caractère personnel (CNDP) réunie exceptionnellement dimanche 10 mai 2020 a décidé, sur la base d'hypothèses bien identifiées, d'autoriser l'application Wiqayatna, qui doit permettre le traçage des personnes contaminées. La Commission a fait savoir dans un communiqué qu'un rapport circonstancié sera rendu public. La CNDP précise avoir travaillé, de façon rapprochée, avec l'équipe projet en charge de la mise en place de l'application, particulièrement le groupe de

travail dédié à la protection des données à caractère personnel, notant que des réunions, à rythme intense, se sont tenues pour instruire ce dossier, entre le 27 avril et le 10 mai 2020. A cet égard, la CNDP précise qu'elle a été saisie, le 27 avril 2020, pour statuer au sujet de la conformité à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, de l'application Wiqayatna dont la finalité est l'appui à la gestion sanitaire de la propagation de la pandémie Covid-19. ■

**LE PAIEMENT SANS CONTACT
UN GESTE BARRIÈRE**

LE PAIEMENT PLUS SIMPLEMENT

LAVÉZ-VOUS FRÉQUEMMENT LES MAINS
 RESPECTEZ UNE DISTANCE D'AU MOINS UN MÈTRE
 NE TOUCHEZ PAS VOS YEUX, NEZ & BOUCHE
 PORTEZ UN MASQUE SI VOUS ÊTES MALADE

CMI
مركز النقديت

Education nationale : L'épreuve du Baccalauréat aura bien lieu

Saïd Amzazi a livré les détails sur les mesures qui seront prises pour les épreuves du baccalauréat, dont l'examen national de la deuxième année sera organisé en juillet et l'examen régional de la première année en septembre. Devant les parlementaires, le ministre de l'Éducation nationale, qui a annoncé que les élèves ne retourneront en classe qu'en septembre prochain, a assuré que les sujets d'examen ne porteront que sur les cours dispensés dans le cadre de l'enseignement présentiel avant la date de suspension des études (le 14 mars 2020).

Par ailleurs, des cours intensifs à distance seront programmés pour garantir une bonne préparation aux épreuves de première et deuxième année du baccalauréat et ainsi permettre aux candidats de passer ces examens dans les meilleures conditions.

Dans ce sens, le département de tutelle s'emploiera à mettre en œuvre des mesures sanitaires pour préserver la santé des élèves, cadres pédagogiques, administratifs et organisationnels pour le bon déroulement de ces examens.



Il s'agit principalement de stériliser les établissements d'enseignement plusieurs fois par jour, fournir des masques de protection, les produits désinfectants et matériaux de mesure de température et veiller au respect de la distanciation sociale en réduisant le nombre de candidats dans chaque salle. Il s'agit aussi de mettre en place les mesures organisationnelles nécessaires lors de l'élaboration des épreuves, utiliser des salles ou espaces très vastes tels que certains complexes sportifs, ou encore veiller à l'hébergement, à l'alimentation et au transport des candidats. ■

Covid-19 : Le FMI examine une demande de financement sud-africaine



Le Fonds monétaire international (FMI) examinera une demande de financement sud-africaine dédiée au soutien des efforts de lutte contre le Covid-19, a indiqué le porte-parole du FMI, Gerry Rice.

«L'Afrique du Sud a demandé le soutien du FMI au titre de l'instrument de financement rapide», a dit le responsable, signalant que cette catégorie n'est pas soumise aux conditions normales de cette institution financière internationale.

«La direction du FMI prévoit de présenter la demande de soutien financier du pays au Conseil d'administration», a précisé Rice, sans donner de détails sur le montant du soutien financier demandé.

Le Directeur général de la Trésorerie sud-africaine, Dondo Mogajane, a annoncé récemment que le pays souhaite bénéficier d'un financement de l'ordre de 5 milliards de dollars du FMI et de la Banque mondiale (BM). Il avait estimé que cette enveloppe ne devra pas compromettre la souveraineté de l'Afrique du Sud. ■

Égypte : Reprise de l'activité hôtelière et des grands chantiers

Les autorités égyptiennes ont annoncé la reprise du travail dans les hôtels pour le tourisme interne, ainsi que dans les grands chantiers, avec le renforcement des mesures préventives contre le nouveau coronavirus.

Le gouvernement avait énoncé, dans un communiqué à l'issue d'un Conseil de gouvernement restreint, un certain nombre de normes de résidence dans les hôtels, prenant compte des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). «Ainsi, les institutions hôtelières doivent toutes disposer d'une unité médicale, éviter les fêtes et les soirées, en plus d'interdire toutes sortes d'activités nocturnes», ajoute le communiqué.

Les hôtels et les complexes touristiques doivent également disposer d'un espace affecté comme zone de quarantaine pour les cas de coronavirus positifs ou suspects, examiner de manière continue aussi bien les résidents que le personnel et respecter les mesures de distanciation sociale. La capacité d'accueil sera fixée à 25% jusqu'au premier juin, et à 50% par la suite. ■



L'Afrique perd 65 milliards de dollars en un mois de confinement



Le continent africain perd environ 2,5% de son PIB en un mois de confinement, soit 65 milliards de dollars, selon des estimations de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA-ONU).

Lors d'un débat mondial initié par la CEA-ONU sur les stratégies de déconfinement de l'Afrique face au Covid-19, les intervenants ont convenu que «l'Afrique ne peut pas supporter un confinement aussi prolongé, d'autant plus que 40% de la population du continent se battent pour survivre au jour le jour alors que les pénuries alimentaires s'intensifient».

«Il ne s'agit pas de confinement. Il s'agit de protéger des vies. Le confinement nous coûte une somme incroyable de 65 milliards de dollars par mois. Nous ne pouvons pas nous le permettre, mais nous ne pouvons pas non plus nous permettre de perdre des vies. Alors, il nous faut trouver rapidement des stratégies de déconfinement, qui nous permettent de renouer avec la croissance et ce de manière durable», a relevé Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe de l'ONU. ■

Niger/Coronavirus Révision à la hausse du budget 2020



Le gouvernement nigérien a revu à la hausse le budget de l'Etat pour le compte de l'année 2020.

Ce budget passe ainsi de 2.266,15 à 2.405,53 milliards de FCFA (3,6 milliards d'euros), soit une augmentation de 139,38 milliards de FCFA (+6,15%).

Ce réajustement est censé, entre autres objectifs, aider le Niger à faire face aux effets socioéconomiques du coronavirus.

«La crise sanitaire mondiale, due à la pandémie du Covid-19 engendre des conséquences néfastes sur le plan socioéconomique. Ces conséquences engendrent notamment des pertes de recettes et des augmentations de dépenses qui rendent nécessaire une modification des prévisions budgétaires initiales», justifie le gouvernement. Les ajustements effectués portent sur certaines mesures fiscales et des annulations et des ouvertures additionnelles de recettes. ■

Côte d'Ivoire La présidentielle toujours en octobre prochain



Le scrutin présidentiel en Côte d'Ivoire est toujours prévu pour octobre prochain, nonobstant la pandémie de coronavirus, a affirmé le porte-parole du gouvernement ivoirien, Sidi Touré.

«Le gouvernement travaille à rendre cette élection réalisable en octobre 2020, c'est la perspective», a déclaré l'officiel ivoirien, par ailleurs ministre de la Communication, à la télévision publique.

«Le véritable maître d'œuvre, c'est la commission électorale indépendante qui donnera en temps opportun le calendrier opérationnel», a-t-il précisé.

Sur un autre registre, le ministre ivoirien a aussi assuré que le Premier ministre, Amadou Gon, était sorti de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris où il avait été admis suite à un «examen de coronarographie».

A la date du 9 mai, le bilan des cas confirmés du coronavirus en Côte d'Ivoire a grimpé à 1.667, dont 769 guérisons et 21 décès. ■

Fitch s'attend à un record de défauts sur les dettes souveraines



Le choc économique provoqué par la pandémie de coronavirus et la chute des cours du pétrole pourraient se traduire cette année par un nombre sans précédent de défauts d'emprunteurs souverains sur leurs dettes, estime Fitch Ratings.

L'agence de notation, rappelant avoir déjà abaissé les notes de 29 pays depuis le début de l'année, souligne que le record de 2017 est déjà égalé puisque trois pays - le Liban, l'Equateur et l'Argentine - sont déjà en situation de défaut.

Les autres Etats les plus vulnérables sont ceux qui affichent des dettes publiques élevées ou une crédibilité faible mais aussi ceux qui dépendent fortement des exportations de matières premières, du tourisme

ou des financements extérieurs, explique Fitch.

L'agence attribue actuellement la note «CCC», qui implique une possibilité de défaut, au Gabon, au Mozambique, à la République démocratique du Congo et au Surinam, et la note «CC», qui suggère un défaut probable à la Zambie. ■

Commerce : La Chine va exempter de surtaxes certains produits américains



La Chine a annoncé qu'elle exempterait de surtaxes douanières pendant un an une liste de 79 articles importés des Etats-Unis, au moment où le président américain Donald Trump appelle Pékin à respecter ses engagements commerciaux.

Cette liste comprend certaines plaquettes de silicium utilisées dans l'électronique, des désinfectants médicaux ainsi que des terres rares, minéraux indispensables dans la haute technologie.

Les 79 produits seront exemptés de surtaxes pour un an à compter du 19 mai.

Le ministère n'a pas précisé quelle quantité de ces produits a été importée en Chine l'an dernier ni quel montant représentent ces exemptions.

En février, le pays avait déjà annoncé des exemptions d'un an sur 65 produits fabriqués aux États-Unis. ■

Austérité en Arabie Saoudite : TVA triplée et fin des allocations

L'Arabie saoudite, premier exportateur de brut au monde, a annoncé un plan d'austérité dans lequel elle va tripler sa taxe sur la valeur ajoutée et cesser les allocations mensuelles à ses citoyens, après la chute historique du prix du pétrole et la pandémie du nouveau coronavirus. Le pays espère tirer 100 milliards de riyals (24,61 milliards d'euros) de ces mesures, qui pourraient susciter un certain mécontentement dans l'opinion.

«Il a été décidé la fin du versement de l'allocation de vie chère (versée aux Saoudiens) à partir de juin 2020 et que la TVA passerait de 5% à 15% à compter du 1er juillet», a déclaré le ministre des Finances Mohammed al-Jadaan. Par ailleurs, le gouvernement «annule, étale ou reporte» les dépenses liées aux grands projets de développement destinés à moderniser l'économie du pays et la rendre moins dépendante des exportations de pétrole, a-t-il ajouté.

Le ministre a affirmé que la décision avait été rendue nécessaire par la «baisse sans précédent» de la demande mondiale d'or noir et la «forte baisse des recettes pétrolières» pour le pays.



Il a également cité deux autres «chocs» pour l'économie saoudienne: le ralentissement de l'activité liée aux mesures de confinement et les dépenses publiques «non prévues» dans le secteur de la santé. ■

Norvège : Ponctions record dans le fonds souverain pour soutenir l'économie

La Norvège va puiser une somme record dans son énorme fonds souverain pour soutenir son économie frappée de plein fouet par l'épidémie du Covid-19 et la chute du prix du pétrole, ressort-il du projet de budget révisé.

«L'économie norvégienne a subi son revers le plus grave jamais enregistré en temps de paix. Cependant, le gouvernement jette les bases d'une sortie de la Norvège de la crise», a déclaré le ministère des Finances.

En 2020, le gouvernement de Centre droit prévoit de ponctionner à hauteur de près de 420 milliards de couronnes (41 milliards de dollars) dans son bas de laine qui pèse aujourd'hui plus d'un billion de dollars. Si de tels prélèvements représentent un coup de



pouce au PIB estimé à 5,1%, l'économie norvégienne devrait tout de même reculer de 4% cette année et le taux de chômage atteindre 5,9% contre 2,2% l'an dernier. ■

Covid-19 : Le Royaume-Uni prolonge de 4 mois son aide aux entreprises



Le ministre britannique des Finances, Rishi Sunak, a annoncé au Parlement une prolongation pour quatre mois du système de chômage partiel pris en charge par l'Etat pour limiter les pertes d'emplois causées par la pandémie de coronavirus.

Sunak a ainsi souligné que 7,5 millions de salariés avaient déjà bénéficié de la mesure de chômage partiel qui permet aux employés de toucher 80% de leur paie à hauteur de 2.500 livres par mois. «Jusqu'à fin juillet, il n'y aura pas de changement» au système actuel, a-t-il souligné.

A partir d'août «plus de souplesse» sera apportée au système avec notamment la possibilité de faire revenir des employés à temps partiel, et un appel à ce que les employeurs «partagent le coût» du soutien aux salaires. ■

Point Bourse Hebdo

Sous le poids des bancaires, le Masi trébuché

- ◆ La semaine (du 5 au 12 mai) s'achève par une baisse de 2,40%.
- ◆ Les valeurs bancaires ont facilité la baisse de l'indice.
- ◆ Les échanges hebdomadaires sont dominés par Attijariwafa bank.

Par Y. Seddik

A Casablanca, la semaine s'est terminée moins bien qu'elle n'avait commencé. Le mouvement haussier construit la semaine dernière a nettement perdu de son élan.

Après 2 séances de progression et un sommet marqué jeudi dernier à 9.645 points, l'indice Masi a rebroussé chemin vendredi après les trimestriels d'Attijariwafa bank, deuxième capitalisation boursière du marché, et qui a fait état d'un RNPG en baisse de 23,8% au T3, tenant compte d'un coût du risque en accroissement de 82,5% et qui prend en compte les premiers impacts prévisionnels de la crise.

Cette tendance s'est accentuée mardi,

au lendemain de la demande, par Bank Al-Maghrib, de la suspension jusqu'à nouvel ordre de toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 par les banques. Dans ce contexte, Attijariwafa bank, Bank of Africa et BCP ont perdu respectivement 3,42%, 3,70% et 1,02%, durant la même séance.

Le marché a fini par couper court à son rebond pour enregistrer une semaine négative avec une perte de 2,40% sur 829 MDH de volumes. Attijariwafa bank a concentré 58% du flux hebdomadaire (479 MDH).

Si le secteur bancaire a privé le Masi d'une hausse plus marquée, Maroc Telecom a plutôt résisté en gagnant 2,21%.

Les immobilières ont, pour leur part, profité d'une reprise sur des volumes faibles. +20% sur chacune de RDS et Alliances et

Evolution de l'indice Masi depuis juin 2019



Source : Dinet/FN

+11% pour Addoha. Le compartiment enregistre toutefois la plus forte baisse en Year to Date (-41,10%).

Macro & micro : semaine sans surprise

En termes de publications, les premiers résultats trimestriels commencent à tomber. En gros, 3 messages sont à retenir des premières copies : forte dégradation de la capacité bénéficiaire, abandon des objectifs 2020 et ajustement des guidances.

Sur le plan macro, les opérateurs ont eu droit à une série d'indicateurs mitigés. Un taux de chômage de 10,5% au premier trimestre (bien que les données utilisées par le HCP s'arrêtent au 20 mars et n'intègrent pas l'évolution de l'emploi après le confinement), une croissance des crédits de 5,3% en mars qui sera bientôt freinée par la

pandémie du Covid-19 et une baisse de la consommation du ciment de 55,5% en avril. Par ailleurs, le Comité de veille économique (CVE) a étoffé son dispositif de soutien à l'économie. Il est question désormais d'amplifier l'intervention de la CCG et d'en faire un levier important de la stratégie de relance.

Éléments techniques

Techniquement, l'apparition d'une englobante baissière sur le Masi vendredi suggère un risque baissier à court terme avec un support à 9.330 pts. Le reflux marqué mardi a renvoyé le Masi vers ce support. Nous surveillerons, cette semaine, la capacité des opérateurs à le protéger. À moyen-long termes, la tendance est baissière et seule une figure chartiste majeure de retournement pourrait la mettre à l'arrêt. ◆

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
LA PRUDENCE N'EXCLUT PAS LA PERFORMANCE

BMCI TRÉSORERIE
OPCVM monétaire noté AAmmf (mar)*

A BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNER



BMCI ASSET MANAGEMENT
GROUPE BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Bourse de Casablanca

2020, une année de disette pour les actionnaires

- ◆ Les banques cotées vont priver leurs actionnaires de près de 6 Mds de DH de dividendes.
- ◆ Le secteur bancaire a flanché en Bourse au lendemain de l'annonce de BAM.
- ◆ La grosse coupe dans les coupons de cette année va impacter le rendement du marché.

Par Y. Seddik

Il n'y a pas de guerre sans dommages collatéraux. Et dans la guerre que mène le Maroc contre la pandémie du Covid-19, les victimes et les séquelles sont nombreuses. Dans le secteur financier, banques, sociétés de financement, compagnies d'assurances et leurs actionnaires font partie des victimes de cette crise sanitaire.

D'abord, les établissements de crédit voient (ou verront) leurs revenus chuter puis, leurs actionnaires risquent d'être privés de leur «récolte saisonnière», les dividendes.

Le secteur devra en effet répondre aux injonctions du régulateur pour renforcer leur rôle dans le financement de l'économie en cette période. «Bank Al-Maghrib a déjà adopté un ensemble de mesures de politique monétaire et prudentielles visant à faciliter l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises», a rappelé lundi la tutelle du secteur bancaire.

Pour BAM, «il est important que les établissements de crédit conservent des fonds propres suffisants pour faire face aux effets de la crise et préserver ainsi leur capacité d'octroi de financement dans



La Banque centrale a appelé les établissements de crédit à suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

ces circonstances exceptionnelles».

Réactions mitigées

En cela, la Banque centrale a appelé les établissements de crédit à suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019. Ceci dans une optique de soigner leurs ratios de solvabilité et d'augmenter leur capacité de prêt aux entreprises et aux ménages.

Une décision qui n'a pas manqué de faire réagir les milieux d'affaires la qualifiant de «recommandation de bon sens» ou de «mesure sage». Pour certains, en revanche, «les

banques peuvent renforcer leurs fonds propres à travers les augmentations de capital ou en faisant appel à d'autres instruments». D'autres évoquent même la possibilité d'un versement de dividende par actions. Un moyen qui permet aux entreprises de rémunérer les actionnaires sans mettre la main à la poche. Avantage : la trésorerie reste intacte.

Au lendemain de l'annonce, les valeurs bancaires ont été fortement chahutées à la Bourse. Elles ont fait perdre au Masi, où elles pèsent de plus en plus, près de 2% (voir Point Bourse Hebdo page 7).

Un moins-perçu de plus 6 Mds de DH

Ces ténors de la cote qui ont engrangé des bénéfices juteux en 2019, vont donc priver leurs actionnaires d'une rémunération de 6,39 Mds de DH : 5,97 Mds de DH pour les banques et 418 MDH pour les sociétés de financement. De son côté, l'ACAPS veut aussi réguler la politique de dividendes des compagnies d'assurances. Ces dernières devront informer l'Autorité de tout projet de distribution supérieur à 30% du résultat net. Certains assureurs comme Atlanta ou Saham Assurance ont revu à la baisse leur dividende de 2019.

Si le secteur financier est contraint de se plier aux directives des régulateurs, d'autres entreprises font ce choix (suppression ou réduction du dividende) afin de préserver leur trésorerie, et leur capacité à redémarrer leurs activités au terme de la crise, qui pourrait être longue.

Maigre moisson pour les actionnaires

La grosse coupe dans les coupons

de cette année à la Bourse de Casablanca a fait baisser le niveau de rémunération de 11% à 17,02 Mds de DH, selon BMCE Capital Research. Un calcul qui ne prenait pas en compte 16 sociétés qui n'avaient pas encore communiqué sur la distribution de dividendes, ni les 6 Mds de DH qui resteront dans les caisses des banques.

On note aussi que le montant des dividendes annoncés fixait le rendement du marché actions à 3,1% contre 3,8% en 2018, un écart qui devrait donc encore se creuser.

Au fur et à mesure que les groupes vont continuer à faire le point sur leur politique de dividende, ce moins-perçu va encore grimper, au grand dam des actionnaires soucieux du rendement.

Au final, pour les entreprises non-financières, le gel des dividendes soulagera les trésoreries pour faire face aux conséquences de la pandémie du Covid-19.

Pour les établissements bancaires, renoncer à verser des dividendes a un tout autre intérêt, d'ailleurs souligné par la Banque centrale : maintenir sa capacité à financer l'économie. ◆

Le dividende n'enrichit pas systématiquement l'actionnaire

Il est utile de rappeler que dividende en lui-même ne crée pas systématiquement de la richesse pour l'actionnaire, car le jour du détachement du dividende l'action perd en valeur exactement la même somme. L'actionnaire ne fait que récupérer une partie de son patrimoine sous forme de numéraire. En réalité, demander un dividende revient à dire que l'argent distribué sera mieux utilisé par l'actionnaire que par la société. C'est le cas par exemple des gestionnaires de fonds qui, eux, vont réinvestir (généralement) ce dividende ou le distribuer à leurs investisseurs qui, eux, vont le faire.



Bourse en ligne

Les ambitions de Valoris Securities

- ◆ Valoris Securities a lancé, début mai, une offre de Bourse en ligne destinée aux investisseurs marocains et baptisée «Valoris Bourse Direct».
- ◆ Brahim Erradi, son Directeur général délégué, nous parle des ambitions de la société de Bourse sur ce marché.

Propos recueillis par A. Hlmi

Finances News Hebdo : Quels sont les points forts de votre offre ?

Brahim Erradi : Valoris Bourse Direct n'est pas qu'une simple interface de transmission des ordres de Bourse mais c'est un outil d'aide à la prise de décision d'investissement en Bourse. Parmi les points forts de notre solution «Valoris Bourse Direct», nous pouvons citer sur le plan technique, que c'est une solution technologique de nouvelle génération éprouvée et orientée «User experience». Elle est la première en son genre à apporter une expérience utilisateur unique. Cela veut dire que l'utilisateur en y accédant depuis son ordinateur, son smartphone ou sa tablette, son expérience sur l'ensemble de ses canaux est identique. D'autant plus que l'interface est totalement personnalisable pour l'utilisateur tant en termes de vues de marché et d'espace de travail qu'en termes de couleurs. Et sur le plan opérationnel, en plus des prestations standard que peut offrir une solution de Bourse en ligne, Valoris Bourse Direct permet au client de traiter ses ordres en temps réel à partir du carnet d'ordres et de recevoir les exécutions directement sur son compte et la mise à jour de la position de son portefeuille se fait en temps réel.

Valoris Bourse Direct est riche en informations financières et données fondamentales sur le marché et les valeurs cotées permettant à l'investisseur de constituer une appréciation sur

l'évolution des cours et des indices boursiers. Elle dispose des outils d'analyse technique (graphique et mathématique) sophistiqués aussi bien sur le web que le mobile permettant à l'utilisateur d'analyser l'évolution du marché et des cours des actions cotées en temps réel. Sur Valoris Bourse Direct, le carnet d'ordres est complet pour chaque valeur et il est affiché par prix et par quantité sur tous les canaux, web et mobile. Notre solution est dotée d'un système d'alertes personnalisables. Le client peut définir différents types d'alertes sur les différents canaux qui se déclenchent lorsqu'un événement surgit. Il peut planifier des alertes sur une valeur en fonction de la meilleure limite sur le carnet, en fonction du cours, du volume et de la variation ou même avoir des combinaisons d'alertes. Ces alertes peuvent être reçues sous forme de pop-up, email ou sms.

En plus de celles-ci, les personnes physiques, qu'elles soient investisseurs ou boursicoteurs, peuvent découvrir d'autres fonctionnalités et se familiariser avec cette nouvelle plateforme à travers des comptes de démonstration que nous mettons gratuitement à leur disposition.

F.N.H. : Le timing interpelle puisque ce lancement intervient durant un état d'urgence sanitaire et juste après une panique boursière en mars. Qu'est-ce qui justifie ce choix ?

B. E. : Notre solution de Bourse en ligne fait partie d'un projet

plus important, celui de la refonte du manuel de procédures et du système d'information de «Valoris Securities» allant de la salle de marché à l'activité post-marché en passant par le contrôle interne. Ce grand projet a été entamé en 2018 et son achèvement a donné lieu à deux réalisations : l'obtention de la certification ISAE 3402 de type 1 fin 2019 et le lancement de notre solution, Valoris Bourse Direct depuis la semaine dernière.

Une phase intermédiaire a porté sur la mise en place d'un nouveau système de gestion des ordres développé en partenariat avec la société Direct FN, le leader dans la région MENA en matière de rediffusion de l'information financière et l'édition de solutions transactionnelles. Il s'est avéré que ce lancement a coïncidé avec cette période de confinement au cours de laquelle le marché s'est inscrit dans une tendance baissière, qui était forte au début de la crise avant de se stabiliser, avec par moments quelques rebonds techniques en réaction à l'annonce de bonnes nouvelles sur l'évolution de la situation sanitaire au Maroc.

Donc, pour répondre à votre question, le timing de lancement de notre solution durant cette période n'a pas été sciemment choisi mais c'est une simple coïncidence.

F.N.H. : Quelles sont vos ambitions sur ce marché ?

B. E. : Nous nous attendons à ce que notre solution connaisse un grand succès auprès de la communauté des investisseurs particuliers sur le marché de la Bourse de Casablanca d'autant plus que nous avons assisté durant cette période de confinement à un engouement important des Marocains envers les solutions digitales donnant accès aux différents services à distance dont notamment les services bancaires et plus généralement les services financiers.

F.N.H. : Votre solution est développée en partenariat avec DirectFN. Cela signifie-t-il que vos clients Bourse en ligne auront accès à la plateforme DirectFN ?

B. E. : Oui, tous les clients qui auront signé la convention de Bourse en ligne avec Valoris Securities auront accès par défaut à la plateforme DirectFN sur tout type de canal.

F.N.H. : Enfin, parlez-nous de la tarification et des conditions d'ouverture de compte.

B. E. : Tout d'abord, les particuliers souhaitant accéder à notre solution de Bourse en ligne doivent avoir un compte titres et espèces ouvert chez notre société. Du fait que Valoris Securities est également agréée par l'AMMC pour exercer l'activité de teneur de comptes.

Donc, pour les personnes physiques qui en détiennent déjà, il leur suffit de remplir et signer la convention de Bourse en ligne dont le modèle est disponible sur notre site Internet. Dès notre réception de la convention, nous procédons à la création du compte Bourse en ligne au profit du client concerné et nous lui communiquons par mail son login et mot de passe.

Pour ceux qui ne sont pas encore clients chez nous, ils doivent ouvrir d'abord et sans frais un compte titres et espèces en remplissant et signant un ensemble de documents dont principalement la convention d'intermédiation boursière et la convention d'ouverture de compte. Tous ces documents sont disponibles également sur notre site Internet. Par la suite, nous mettons à leur disposition un compte e-trading en respectant la même procédure citée précédemment.

Les frais d'accès que le client aura à payer pour bénéficier de notre solution, sont parmi les plus compétitifs et leur niveau reste acceptable eu égard aux fonctionnalités avancées qu'elle comporte et à la véritable valeur ajoutée qu'elle peut leur procurer. ◆

Liste grise de l'UE

Tout dépend de l'OCDE

- ◆ La récente évaluation positive de Bruxelles sur les réformes fiscales du Maroc ne concerne que la conformité des zones de libre-échange et d'export.
- ◆ Les discussions autour du dossier Casablanca Finance City sont toujours en cours avec l'OCDE.
- ◆ Aucune date n'est confirmée pour la sortie du Royaume de la liste grise. Détails.

Par B. Chaou

L'Union européenne vient tout récemment d'exprimer son satisfecit concernant les réformes fiscales entreprises par le Maroc, affirmant, sur la base de son évaluation technique, que les mesures adoptées par le Maroc sont en conformité avec les législations européennes ainsi que les attentes de Bruxelles, et qu'une sortie de la liste grise pourrait être envisagée en octobre 2020.

Ceci est un pas de plus franchi par le Maroc dans sa quête de mise en conformité avec les exigences fiscales de Bruxelles. Cela témoigne également de l'efficacité de la coopération et de la négociation avec l'UE et ses institutions.

Il est important de rappeler que la sortie de la liste grise implique une conformité fiscale complète du Royaume. Or, dans les récentes conclusions techniques de l'UE, il n'est question que du régime des entreprises des zones de libre-échange (ZLE) et



Un grand effort a été fourni par le Maroc afin de rendre son régime non dommageable vis-à-vis de l'Union européenne.

Photo: Souhail Zefri

d'export, mais pas de celui de Casablanca Finance City (CFC), dont le système préférentiel est désigné comme responsable du maintien du Maroc dans la liste grise des paradis fiscaux.

«L'Union européenne a abordé dans ses récentes conclusions concernant la conformité fiscale du Maroc les zones de libre-échange et d'export. Elle a acté leur état d'avancement, toute-

fois le régime de Casablanca Finance City n'est pas pris en compte dans ce rapport ni dans l'échange que nous avons avec elle», a commenté, pour Finances News Hebdo, Khalid Zazou, Directeur général des impôts par intérim, la récente décision de l'Union européenne. Il est vrai qu'un grand effort a été fourni par le Maroc afin de rendre son régime «non dom-

mageable» vis-à-vis de l'Union européenne. Le pays a revu ses mesures fiscales dans les ZLE unifiant les taux pour les entreprises étrangères et marocaines proposant les mêmes produits ou services, respectant de ce fait le principe d'équité fiscale. Il a également introduit de nouveaux barèmes en termes d'impôts pour les sociétés en ce qui concerne CFC. Mais les discussions autour de ce volet-là ne dépendent pas de l'UE mais plutôt de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques).

Selon Khalid Zazou toujours, «les discussions autour du dossier CFC sont traitées avec l'OCDE. L'Union européenne attend d'ailleurs les examens de l'OCDE pour donner une décision finale». Une décision qui sera tributaire du basculement, des entreprises installées à CFC, de l'ancien régime fiscal considéré dommageable vers le nouveau. Car, il faut savoir que les entre-

prises qui y sont implantées avant 2020, n'ont pas de limite de temps sous l'ancien régime. «Pour l'OCDE, le seul blocage, c'est uniquement l'ancien régime fiscal dont bénéficient certaines entreprises. Pour eux, c'est un traitement de faveur qui transgresse les règles de bonne gouvernance internationale. De notre côté, nous continuons d'avancer, et nous avons demandé aux entreprises de basculer au nouveau régime. Elles ont adhéré mais malheureusement ce processus est maintenant à l'arrêt à cause de la pandémie. De même, on ne connaît pas l'issue des prochaines réunions avec l'OCDE qui seront sûrement reprogrammées», souligne le patron de la DGI.

Il semble ainsi que la sortie de cette fameuse liste grise dépendra de l'état d'avancement du dossier CFC, et aucune date ne paraît pour le moment être confirmée. ◆

Ce qui bloque avec CFC

Si les négociations ont pu aboutir avec l'UE pour ce qui est des zones franches et d'exportations, c'est au niveau de Casablanca Finance City que les choses restent à aplanir dans les pourparlers avec l'OCDE. Car, contrairement aux zones franches d'exportations (ZFE), où l'ancien régime fiscal est limité dans le temps, à CFC ce n'est pas le cas.

Autrement dit, les entreprises qui s'y sont implantées avant 2020 n'ont pas de limite de temps sous l'ancien régime. Les discussions avec l'OCDE se poursuivent afin de limiter dans le temps l'ancien régime fiscal de CFC et inviter les entreprises qui y sont implantées à passer au nouveau.

Selon la liste grise de l'UE, le régime CFC est le seul qui doit être modifié

◆ Entretien avec Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE.

Propos recueillis par B. Chaou

Finances News Hebdo : Comment l'OCDE accompagne-t-elle le Maroc dans son processus de conformité ?

Pascal Saint-Amans : Le Maroc a rejoint le Cadre inclusif sur le BEPS en mars 2019 et depuis lors, il a bénéficié de l'assistance technique de l'OCDE sur différents sujets, notamment sur la manière de modifier ses régimes préférentiels. L'OCDE a notamment effectué deux missions à Rabat, et échange de manière régulière avec les autorités marocaines sur la rédaction des propositions.

F.N.H. : Comment évoluent les négociations autour du dossier Casablanca Finance City (CFC) ? Et pour combien d'années encore les entreprises soumises à

l'ancien régime fiscal de CFC y resteront-elles ?

P. S. A. : Le Maroc travaille actuellement sur les changements législatifs à apporter au régime fiscal de CFC avec les différents acteurs impliqués dans ce régime, et en étroite collaboration avec le secrétariat de l'OCDE.

Il est en train de fixer les règles des droits acquis et est informé des normes internationales en la matière. Nous ne pouvons pas à ce stade confirmer ce point en particulier, avant la finalisation des dernières modifications législatives.

F.N.H. : Quelles sont les prochaines étapes à accomplir avant la sortie de la liste grise ?

P. S. A. : L'UE (Code de conduite (fiscalité des entreprises)) et le Forum de l'OCDE évalueront les progrès réalisés par le Maroc concernant le régime de CFC. L'OCDE envisage de discuter et examiner ce régime lors de sa prochaine réunion du Forum en 2020. Selon la liste grise de l'UE, le régime CFC



est le seul régime du Maroc qui doit être modifié.

F.N.H. : Dans sa note, l'Union européenne évoque une sortie de ladite liste en octobre 2020. Cela est-il certain ou tout dépendra encore de l'évolution du processus de conformité ? Après combien de temps suivant son annonce, la sortie de la liste grise devient-elle effective ?

P. S. A. : Nous ne sommes pas en mesure d'anticiper ce résultat, cela dépendra des progrès réalisés par le Maroc dans la finalisation de la législation, et nous continuerons à le soutenir dans cette tâche. Lorsque la liste sera mise à jour, cette information sera publiée et considérée comme effective dès sa publication. ◆

Assurance-Vie

Les contrats en unités de compte ne connaissent pas la crise

◆ Les primes émises dans le cadre des contrats d'assurance-vie en unités de compte ont progressé de 78,3% au premier trimestre 2020.

◆ Ces produits profitent des arbitrages par rapport à l'épargne classique dont l'activité a régressé de 31,8% sur la même période.

Par A. Hlimi

Les contrats d'assurance-vie en unités de compte (U.C) ont généré 171,9 MDH de chiffre d'affaires au premier trimestre 2020. Un chiffre en hausse de 78,3% par rapport à mars 2019 pour ce produit relativement nouveau sur

le marché et pour lequel quelques compagnies seulement ont mis en place de véritables stratégies de développement auprès de la clientèle avertie.

Cette hausse est la suite logique de la dynamique remarquable enregistrée en 2019 où ces produits ont connu une hausse de 130% sur un an.

La collecte des contrats en unités de compte (UC) profite de la baisse des rendements des produits classiques basés sur les taux, dont les primes ont baissé de 31,8% le trimestre dernier. Les professionnels de l'épargne continuent de croire que ces contrats sont l'alternative idéale à l'assurance-vie classique dans le contexte actuel. Les UC

permettent en effet un investissement multisupport (taux et actions) et un dosage de risque adapté au profil de l'épargnant.

Aucune statistique officielle n'existe au Maroc sur les types de contrats en UC qui drainent le plus de souscripteurs. Mais les compagnies d'assurances assurent que les épargnants se dirigent vers des



Les UC permettent un investissement multisupport (taux et actions) et un dosage de risque adapté au profil de l'épargnant.

véhicules à dominance taux et à faible exposition en actions.

Comparé à un placement en OPCVM diversifiés (dont la performance moyenne est de -7% actuellement au Maroc contre -20% pour la classe actions), ces contrats en unités de compte offrent de bien meilleurs avantages fiscaux.

Il est conseillé à l'épargnant de lisser ces souscriptions sur plusieurs mois ou années pour profiter d'éventuels décrochages des marchés financiers comme ceux que l'on connaît actuellement. ◆

Fiscalité des entreprises

De nouvelles règles comptables pour soutenir l'assiette fiscale de l'Etat

- ◆ L'application de l'avis sur des règles comptables dérogatoires émis par le Conseil national de la comptabilité suite à la demande du Comité de veille économique, vise à alléger les charges des entreprises pour l'exercice 2020.
- ◆ Cette mesure devrait permettre aussi de soutenir les recettes fiscales de l'Etat qui seront amoindries à cause de la crise sanitaire.

Par B. Chaou

Plusieurs entreprises au Maroc vivent très mal l'impact de la crise sanitaire dû au Covid-19, certaines ont même déposé leurs bilans. C'est à cet effet qu'une panoplie de mesures a jusqu'ici été décidée par le Comité de veille économique (CVE) en faveur des entreprises en difficulté, afin qu'elles puissent surmonter cette crise. Le CVE a dans ce sens saisi le Conseil national de la comptabilité (CNC) afin d'examiner les modalités de mise en œuvre, dans ce contexte exceptionnel, des règles comptables dérogatoires. Le CNC a émis un avis visant trois points essentiels : l'étalement sur une période de cinq ans des dons afférents à la période de l'état d'urgence sanitaire, la possibilité d'étalement de certaines charges sur plusieurs exercices ainsi que le respect des spécialisations de l'exercice.

Alléger les charges des entreprises

Interrogé sur l'enjeu de ces mesures, Issam El Maguiri, expert-comptable, fondateur du cabinet El Maguiri & associés, explique : «Durant cette situation exceptionnelle, les règles fiscales et comptables, ainsi que l'ensemble des règles de gouvernance posaient problème. Il fallait donc s'adapter à la situation actuelle. Le Comité de veille économique s'est adressé à chaque partie afin de réagir à la crise, et les comptables ne font pas exception. L'application de l'avis émis par le Conseil national de la



La baisse de résultats des entreprises induit inéluctablement une baisse de la charge fiscale.

comptabilité suite à la demande du CVE vise à alléger les bilans des entreprises impactées par la crise sanitaire à travers l'étalement de certaines charges sur des années différées».

Justement, ces charges, de par leur importance et en raison de leur lien avec le maintien en activité des entreprises, peuvent être étalées sur les prochains exercices. Ce traitement permettra d'atténuer le choc sur les résultats nets des sociétés. «Il s'agit principalement de charges liées à la sous-activité pendant la période d'arrêt des entreprises causée par le Covid-19, et qui sont comptabilisées durant le même exercice. On parle ici de charges de structure comme les charges salariales, ou encore les charges locatives ainsi que les charges financières».

Cette mesure est également bénéfique pour l'Etat, afin d'éviter qu'il ne se retrouve sans ressources,

car la baisse de résultats des entreprises induit inéluctablement une baisse de la charge fiscale.

Soutenir les recettes fiscales de l'Etat

N'oublions pas que les dons adressés au Fonds spécial par plusieurs grandes sociétés marocaines et étrangères à coup de milliards de DH, pouvaient «assécher» les résultats de ces entreprises dans la mesure où la Direction générale des impôts a émis un avis précisant que les dons en liquide versés au fonds Covid-19 sont intégralement déductibles de la base imposable. Selon l'ancien président de l'Ordre national des experts-comptables, «cet étalement des charges des entreprises sur des années différées et l'étalement de la déductibilité des dons alloués au fonds Covid-19 sur cinq ans, permettra de soutenir les recettes fiscales de l'Etat qui seront amoindries à cause

de la crise sanitaire. L'objectif de l'Etat est de ne pas subir d'un seul coup une grande perte des recettes fiscales».

Spécialisation des exercices

Pour en revenir à l'avis du CNC, l'un des trois points essentiels, à savoir la spécialisation des exercices, doit obligatoirement être pris en compte, car faisant partie des principes comptables et aussi pour ne pas alourdir les bilans des entreprises pour 2020.

Selon Mohamed Boumesmar, expert-comptable, président de la Commission comptabilité des OPCI, «l'épidémie du Covid-19 est un élément qui n'a produit ses effets qu'en 2020. Ainsi, tous les éléments comptables mentionnés au 31 décembre 2019 sont évalués sans tenir compte des conséquences survenues en 2020, car la pandémie du Covid-19 n'a été



L'objectif de l'Etat est de ne pas subir d'un seul coup une grande perte des recettes fiscales.

décrétée au Maroc qu'en mars 2020. Si jamais un événement est survenu après le 31 décembre 2019, et ayant des effets significatifs sur l'entreprise, celle-ci doit en faire mention dans l'état des informations complémentaires des impacts connus. A mon sens, si une entreprise dit être en difficulté à cause d'un élément exceptionnel survenu après le 31 décembre 2019, c'est qu'elle avait déjà des problèmes auparavant».



Damane Oxygène

13.200 entreprises déjà bénéficiaires

- ◆ Après 6 semaines et demi d'activité, 13.200 entreprises ont bénéficié de l'offre «Damane Oxygène» pour un montant de 7,3 milliards de DH.
- ◆ Après un démarrage réussi, le programme Intelaka a décélééré en raison de la crise sanitaire.
- ◆ Tour d'horizon de l'actualité de la Caisse centrale de garantie (CCG) avec son Directeur général, Hicham Zanati Serghini.

Propos recueillis par M. Dia

Finances News Hebdo : Les PME ont-elles plébiscité l'offre «Damane Oxygène» mise en place par la CCG ?

Hicham Zanati Serghini : Il faut rappeler que «Damane Oxygène», décidé par le Comité de veille économique (CVE), a été mis en place pour permettre au tissu des TPME et aussi des ETI, de faire face aux conséquences de la situation de crise sanitaire que nous vivons, et ce en permettant à ces catégories d'entreprises de mobiliser, grâce à cet instrument de garantie, un financement bancaire additionnel, sous forme de découvert exceptionnel, destiné

à financer les charges d'exploitation qu'elles ne peuvent pas différer et principalement les charges de personnel et autres charges fixes.

Il importe de préciser que ce découvert exceptionnel n'est pas destiné à se substituer aux lignes de crédit que les banques accordent à leurs entreprises clientes, mais elles doivent être maintenues voire renforcées en fonction de la situation de chaque contrepartie.

Comme tout nouveau produit, et à plus forte raison de la situation sanitaire, la mise en place de «Damane Oxygène» a nécessité des réglages, somme toute, opérés en un temps record entre les différents intervenants. Ceci dit, nous sommes actuellement en vitesse de croisière.

Ainsi, si au cours des 2 premières semaines à peine

1.000 dossiers ont bénéficié de ce mécanisme, force est de constater qu'après 6 semaines et demi d'activité, nous avons atteint plus de 13.200 entreprises bénéficiaires pour un volume de crédits de 7,3 milliards de DH. Sur ces 13.200 entreprises, 85% sont de très petites tailles puisque leur chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 MDH.

F.N.H. : Dans le cadre du programme Intelaka, la CCG a mis en place une gamme de produits (Damane Intelak, Intelak Al Moustatmir Al Qarawi, Start-TPE). Justement, la crise actuelle n'a-t-elle pas donné un coup d'arrêt aux demandes de crédits et garanties inhérentes au programme Intelaka ?

M. Z. S. : Peu avant la crise sanitaire, le programme Intelaka, mis en place suite aux orientations Royales, a connu un démarrage réussi grâce à l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Pour rappel, le programme Intelaka a pour objectif de faciliter davantage l'accès au financement et l'accompagnement des TPME et de les soutenir, de manière volontariste, dans le processus de créations d'entreprises.

Intelaka, cible principalement les jeunes diplômés et porteurs de projet, ceux qui interviennent dans le secteur informel ainsi que les TPME qui développent leur activité en milieu rural et celles qui exportent notamment vers l'Afrique.

Comme je l'ai déjà mentionné, le programme Intelaka a connu un excellent démarrage puisqu'au début d'avril, nous étions déjà à plus de 5.300 crédits accordés. En raison de la crise sanitaire et du confinement, ce produit a tout naturellement décélééré.

Toutefois, à la sortie de cette crise, ce programme reprendra de plus belle vu la frange du tissu entrepreneurial qu'il vise.



La mise en place de «Damane Oxygène» a nécessité des réglages opérés en un temps record.



F.N.H. : La crise actuelle amènera inexorablement la CCG à jouer un rôle plus important en matière de garantie, en raison de la mise en place de lignes de crédit additionnelles garanties par l'Etat. Selon vous, quels sont les défis futurs à relever par la CCG ?

M. Z. S. : Au début de la crise, l'ensemble des décisions prises par le CVE avaient pour objectif de maintenir et sauvegarder le tissu productif, en lui assurant les moyens financiers nécessaires pour faire face à la baisse drastique de son chiffre d'affaires et, par conséquent, lui permettre de financer ses charges d'exploitation incompressibles. C'est précisément l'objectif du produit «Damane Oxygène» créé par l'Etat et confié en gestion à la CCG. Actuellement, et suite aux décisions prises par le CVE lors de sa dernière réunion tenue le 8 mai, nous travaillons avec l'ensemble des parties prenantes pour convenir de la solution la plus optimale devant assurer une relance réussie de l'activité de nos entreprises, toutes catégories confondues.

Nous avons réussi à développer une certaine agilité qui nous laisse confiant quant au déploiement de nouvelles solutions qui seront décidées. ◆

Crédit à la consommation

Les sociétés de financement dans l'incertitude

- ◆ Pour certaines sociétés de financement, la baisse d'activité est particulièrement brutale.
- ◆ Craintes d'une montée en flèche des impayés.
- ◆ Flou autour du financement des intérêts intercalaires.

Par A. Elkadiri

Le choc économique engendré par la crise sanitaire impacte durement les sociétés de crédit à la consommation. Alors qu'habituellement les sociétés de financement enregistrent des pics de volumes d'affaires durant cette période propice aux achats (automobiles, électroménagers, vacances etc.), cette année l'activité a drastiquement chuté, arrêt d'activité et confinement obligent.

«Les sociétés de crédit à la consommation sont très impactées de part l'importance des crédits automobiles, aux transports scolaire et touristique et à la location courte durée, des secteurs très sinistrés et à l'arrêt pendant la crise», témoigne un professionnel de la place contacté par Finances News Hebdo.

Pour certaines sociétés de financement, la baisse d'activité est particulièrement brutale. «Nous avons subi une baisse de 80% de la production au mois d'avril, le mois de mars n'étant pas significatif»,



La production de nouveaux crédits est en chute libre depuis le début de la crise sanitaire.

affirme notre source.

Cette baisse de la production de nouveaux crédits s'accompagne d'une montée en flèche des impayés, causée par la dégradation de la solvabilité des ménages ainsi que des entreprises ayant subi une rupture de leurs cycles d'exploitation suite à la crise.

«Des impayés sont déjà constatés pour ce mois de mai et nous nous attendons au pire les mois à venir avec une année 2020 presque morte», s'alarme notre interlocuteur.

Tout ceci augure d'une année noire pour ce secteur vital pour le financement de la consommation des ménages. Les sociétés de financement qui subissent de plein fouet la crise sanitaire sont plus que jamais dans l'expectative.

«Après la crise nous aurons un plan de relance qui sera basé sur une concurrence acharnée au niveau des taux et une incertitude sur les

capacité de remboursement des clients. La prudence sera de mise», conclut un professionnel.

Intérêts intercalaires : le flou règne

Le Comité de veille économique a certes pris des mesures pour soulager les particuliers impactés par la crise en leur donnant la possibilité de reporter les échéances de leurs crédits à la consommation.

Mais selon certains professionnels, cette décision n'a fait que semer le trouble. «Une confusion a été créée depuis le premier communiqué du CVE concernant le report des échéances. Il n'y a pas eu de décision claire sur les frais et les pénalités. Suite à cela les sociétés de financement ont communiqué avec leurs clients à travers des formulaires et des messages SMS en distinguant deux catégories : ceux déclarés à la CNSS et les non

déclarés», précise un professionnel du secteur.

Pour justement lever cette confusion, le CVE a décidé, vendredi dernier, que les frais intercalaires générés par le report des échéances des crédits consommation (et logement) pour la période s'étalant entre mars à juin 2020, seront pris en charge par l'Etat et les banques. Cette mesure est valable pour les personnes ayant des échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 1500 DH pour les crédits consommation.

Mais là aussi, à en croire un professionnel du secteur, cette disposition complique plus la situation qu'elle ne la résout, et le flou règne quant à son application. «Aucun détail sur la manière de récupérer les intérêts intercalaires de l'Etat n'a été communiqué. Nous considérons aujourd'hui cette décision comme une perte dans le produit comptabilisé. En d'autres termes

nous allons subir des pertes», explique notre source. Et d'ajouter: «Le GPBM fait partie du CVE et la plupart des sociétés de financement sont des filiales des banques. Il pourrait y avoir une récupération par un autre moyen que nous ignorons pour le moment».

Les professionnels du secteur ont eu droit à quelques clarifications le week-end dernier concernant les personnes éligibles à la prise en charge par l'Etat des intérêts intercalaires. Ainsi sont concernées les personnes affiliées au Ramed et à la CNSS qui justifient d'une baisse de revenus liée à la crise sanitaire. Les retraités et les fonctionnaires ne sont pas concernés. Les MRE sont quant à eux éligibles pour une période 4 mois sans avoir à justifier la perte de revenu.

En revanche, aucune explication n'a encore été donnée sur le mécanisme de récupération des intérêts intercalaires. ◆



Abonnez-vous gratuitement à la newsletter Boursenews pour ne rien rater de l'actualité économique.

Boursenews
Info Finance Trading

Bourse : 3 entreprises marocaines quittent les indices MSCI FM



Malgré le report annoncé de la sortie du Kuwait du MSCI Frontier Market pour des raisons techniques – décision qui allait profiter au marché boursier marocain et qui était prévue initialement en mai/juin 2020 - le fournisseur d'indices a tout de même opéré quelques changements concernant la représentativité des valeurs marocaines au sein du MSCI FM.

Dans sa revue semi-annuelle des indices, publiée dans la soirée du 12 mai, MSCI annonce en effet que Lesieur Cristal et Résidences Dar Saada quittent le MSCI Frontier Markets Small et Cap. Managem quitte, elle, l'indice plus large MSCI FM. ♦

Bourse : Les institutionnels acheteurs nets en avril 2020



Dans son rapport sur le profil des investisseurs en Bourse relatif au mois d'avril 2020, l'AMMC a retracé les évolutions enregistrées par les principaux agrégats de marché, ainsi que la répartition des volumes par profil d'investisseur, dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire.

Il en ressort ainsi que les institutionnels (personnes morales marocaines) étaient acheteurs nets en avril, alors que les OPCVM sont restés légèrement vendeurs. Rappelons que les investisseurs institutionnels étaient également acheteurs nets en mars 2020.

Même constat pour les particuliers qui font état d'une position nette acheteuse au mois d'avril.

Rappelons enfin qu'après avoir atteint un pic en mars (+84%), les volumes d'échange ont nettement baissé. Sur le mois d'avril, les flux sont ainsi en retrait de 61,38% à 2,15 Mds de DH sur le marché central. ♦

Covid-19 : Valoris Securities ajuste les pondérations de son portefeuille-type

Valoris Securities (VS) vient de réaliser une étude portant sur les retombées de la crise actuelle sur l'économie marocaine ainsi que sur la stratégie d'investissement de la société de Bourse préalablement publiée au début de l'année. Les analystes ont décidé de maintenir le même univers de valeurs pour constituer l'indice VS avec, toutefois, une révision des pondérations de certains titres tenant compte du nouveau contexte.

Le changement opéré sur les pondérations repose sur une réduction du poids d'un ensemble de valeurs, dont l'activité serait affectée par la crise du Covid, passant de 47% du portefeuille à près de 33%.

Les 14% retranchés ont été attribués essentiellement aux valeurs qui devraient théoriquement bénéficier de cette crise (Télécoms, services & produits IT, agroalimentaire et distribution), tandis que le poids des autres valeurs dans le portefeuille a été plus ou moins maintenu (les détails du portefeuille sont disponibles sur www.boursenews.ma).

Les convictions des analystes

Compte tenu de la détérioration de la conjoncture économique post-Covid-19 en 2020, les analystes de VS disent éviter les entreprises de petites ou tailles moyennes, à moins que ces dernières disposent d'un fort positionnement dans leur marché et opèrent dans un secteur bénéficiant des changements induits par le Covid-19 (Cas de Microdata, bénéficiant de l'essor du télétravail).

«*Nous privilégions plutôt les grandes entreprises disposant d'un bon positionnement au sein de leurs secteurs, lesquels de préférence seraient adossés à des biens & services de première nécessité ou de large consommation, avec un faible niveau d'endettement et une trésorerie assez suffisante pour faire face à toute dégradation du BFR*», écrit la recherche de VS.

Certaines valeurs retenues lors de la dernière publication de la société de Bourse opèrent dans des secteurs dont le niveau de risque s'est accentué sous l'effet du Covid-19 : Banques & BTP. Mais les analystes continuent de croire en ces valeurs. «*Cependant, nous continuons à croire en ces valeurs, compte tenu du caractère fondamental de ces deux secteurs dans toute reprise économique stimulée par l'Etat à la suite du déconfinement, ainsi que de par la bonne qualité des valeurs choisies*», lit-on dans l'étude. ♦



Covid-19 : Saham Assurance revoit à la baisse son dividende

LAssemblée générale ordinaire des actionnaires de Saham Assurance s'est tenue le 11 mai 2020.

Après avoir passé en revue l'activité de la compagnie durant l'année 2019, l'Assemblée a approuvé le rapport de gestion du Conseil d'administration, les rapports des commissaires aux comptes et a donné quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de 2019.

L'AG a également approuvé les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2019.

L'Assemblée a voté l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration, en modifiant toutefois la résolution relative à l'affectation du résultat et à la distribution des dividendes.



En effet, et compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'AG a décidé de distribuer un dividende de 30 DH par action au lieu de 40 DH par action préalablement proposé par le Conseil d'administration. La date du paiement des dividendes a été fixée à partir du mois de juin 2020. ♦

Financement

Un plan pour renflouer les entreprises publiques

- ◆ Certains établissements et entreprises publics sont directement et fortement impactés par la crise et expriment des besoins financiers importants.
- ◆ Mise en place d'un fonds de garantie spécifique pour permettre aux EEP de lever des ressources financières exceptionnelles.

Par A. Elkadiri

La crise sanitaire met à rude épreuve les établissements et entreprises publics (EEP), d'autant que certains d'entre eux présentaient déjà un équilibre financier fragile avant la crise.

C'est le cas par exemple de Royal Air Maroc (RAM) qui fait face à plusieurs contraintes, dont la perte quasi totale du chiffre d'affaires due à la fermeture des liaisons aériennes, alors que près de la moitié de ses charges d'exploitation sont fixes et peu compressibles.

C'est le cas aussi de l'ONEE qui subit une baisse de la demande d'électricité de 13%. ONDA, ONCF, Autoroutes du Maroc (ADM), etc. La liste des EEP qui subissent une baisse drastique d'activités en cette période de confinement est longue.

«Certains établissements et entreprises publics sont directement et fortement impactés par cette crise et ont d'ores et déjà exprimé des besoins financiers importants», a confirmé à Finances News Hebdo Mohamed Benchaâboun, ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Eu égard au poids et au rôle moteur que jouent les établissements et entreprises publics dans la dynamique économique du Maroc, l'Etat explore les moyens les plus efficaces pour les accompagner à dépasser cette situation difficile et inédite. Rappelons que pour 2020, la Loi de Finances a initialement prévu un volume d'investissement des EEP de plus de 100 Mds de DH.

La CCG entre en jeu

C'est dans cette optique que la dernière réunion du Comité de veille économique (CVE) s'est penchée sur la situation des EEP. A ce sujet, il a été convenu la création d'un fonds de garantie spécifique.



Mohamed Benchaâboun n'exclut pas le recours de certains EEP aux marchés financiers internationaux.

Ce fonds doit permettre à ces EEP impactés par le Covid-19 de lever de nouvelles ressources financières nécessaires au renforcement de leurs financements permanents et, partant, leur assurer un développement soutenable et durable de leurs activités. La Caisse centrale de garantie jouera un rôle de plaque tournante dans ce nouveau dispositif.

«Nous nous acheminons vers une alimentation de la CCG par les fonds publics nécessaires lui permettant de couvrir de façon rationnelle les risques. Cela permettra d'amplifier l'intervention de la CCG, de l'aligner aux meilleures pratiques internationales, de faire jouer le levier financier dans le sens d'une optimisation de son intervention», explique le ministre des Finances.

Renflouer les fonds propres

L'idée qui sous-tend ce dispositif est de permettre aux EEP de lever les ressources financières nécessaires à la

poursuite durable de leurs activités.

Les actions à mener en matière de mobilisation de moyens financiers exceptionnels pour les accompagner durant cette période difficile sont spécifiques à chaque établissement. Selon l'argentier du Royaume, «la majorité des établissements publics aura recours, en fonction des spécificités de chacun, aux moyens disponibles sur le marché marocain : crédits bancaires, émissions obligataires, titrisation, factoring...».

D'autres établissements publics pourraient mobiliser des financements internationaux. Ces financements serviront d'une part, à reprendre leur activité normale et, d'autre part, à accélérer le rythme de leurs investissements en vue de participer à la phase de relance de notre économie, explique-t-on.

A la question de savoir si des recapitalisations directes de la part de l'Etat sont envisagées, le ministre des Finances répond que «chaque fois que c'est nécessaire, l'Etat reconstituera les fonds



Nous nous acheminons vers une alimentation de la CCG par les fonds publics nécessaires lui permettant de couvrir de façon rationnelle les risques.

propres de certains EEP, car détruits suite aux pertes d'exploitation générées par l'arrêt brutal de leur activité».

Pour d'autres EEP, l'Etat renforcera les fonds propres pour leur ouvrir la possibilité de lever les financements nécessaires permettant de couvrir des besoins additionnels de trésorerie liés à la crise actuelle. ◆

Crise du Covid-19

L'argent de la Zakat appelé à la rescousse

- ◆ La création d'un fonds de la Zakat pourrait apporter un soutien majeur aux secteurs à caractère social.
- ◆ La collecte de l'argent par voie centralisée assure sa bonne gestion et répartition.

Par C. Jaidani

La crise sanitaire du Covid-19 a engendré une crise économique sans précédent. Les finances publiques sont mises sous pression pour répondre aux différents besoins.

En cette période difficile, les sacro-saints équilibres macroéconomiques sont mis à rude épreuve. Le déficit budgétaire et l'endettement extérieur risquent de s'envoler à des niveaux historiques. Le pays a besoin de fonds importants pour lutter contre la pandémie et aussi assurer la relance et redémarrer l'économie.

Face à cette situation, toutes les options doivent être prises en considération. En effet, plusieurs voix se sont élevées pour activer un fonds de la Zakat destiné à soulager les populations démunies. De nombreux oulémas, érudits ou théologiens ont validé son utilisation que ce soit pour soutenir les efforts sanitaires ou venir en aide à la population démunie. Un peu partout dans le monde musulman, des fatwas sont énoncées en vue d'inciter la population à



L'argent de la Zakat peut être déployé non seulement dans l'aide alimentaire, mais aussi pour venir en aide aux écoliers défavorisés dans le monde rural ou encore aux malades du Covid-19.

offrir l'argent de la zakat pour faire face à ce fléau. Certaines fatwas émanent directement d'instances islamiques officielles, d'autres proviennent de personnalités religieuses influentes.

Au Maroc, le Conseil supérieur des oulémas (CSO) ne s'est pas encore prononcé sur le sujet, mais plusieurs personnalités nationales se sont exprimées à l'image de l'Imam Omar Kzabri. Ce dernier

a appelé les fidèles à donner la Zakat de Aid Al-Fitr au fonds Covid-19, puisqu'une part de cet argent devrait soutenir des personnes musulmanes vulnérables. Certes, des associations caritatives se sont mobilisées pour recueillir et diriger l'argent des bienfaiteurs vers des actions humanitaires, soit en denrées alimentaires soit en sommes d'argent aux personnes vulnérables. Mais la création d'un

fonds de la zakat permettrait de canaliser ces fonds et d'assurer une distribution équitable.

«Avec le confinement et les restrictions sur la mobilité, les mesures de soutien sont limitées dans l'espace et dans le temps. Nous ne pouvons pas, par exemple, nous déplacer dans les régions enclavées ou éloignées. Nous opérons le plus souvent dans un rayon restreint, ce qui limite notre action», estime Mohamed Jaâlouti, président de l'association El Karam des œuvres caritatives, basée à Casablanca.

Force est de reconnaître que le taux de pauvreté et de vulnérabilité est plus élevé dans le monde rural et les régions enclavées. La population cible devient hors champ d'action des associations et autres ONG à cause du confinement.

«Les Marocains sont connus pour leur esprit de solidarité et de générosité. Le confinement a aggravé davantage la situation des populations démunies. La création d'un fonds de la zakat devrait donner une nouvelle impulsion en matière de lutte contre la pauvreté», explique Jaâlouti.

Il faut noter aussi que plusieurs donateurs n'ont pas le temps de s'acquitter convenablement de ce précepte de l'islam. Ils offrent leurs dons en espèces ou en nature à des personnes qui ne sont pas forcément dans le besoin. Alors qu'un fonds institutionnalisé peut récolter les fonds dans tout le territoire national et assurer une redistribution idoine des fonds récoltés ou financer des actions à but humanitaire comme la construction d'hôpitaux, d'écoles ou d'orphelinats.

Il est à rappeler que l'idée de création d'un fonds de la zakat avait germé lors du règne de Hassan II, qui ambitionnait de lancer le projet. Par la suite, cette idée a été mise au-devant de la scène à plusieurs reprises bénéficiant du soutien de différentes formations politiques.

Lors des discussions du PLF 2020, le Parti de l'authenticité et de la modernité (PAM) avait préconisé ce projet, insistant sur les opportunités que peut offrir un tel outil en matière de redistribution des richesses. Le projet de texte en question n'avait pas été retenu. ◆

Un projet en stand-by

Le projet est pour le moment en stand-by, à cause de quelques contraintes d'ordre moral, législatif et institutionnel. Les affaires religieuses relevant exclusivement des compétences du Roi, et en sa qualité de Commandeur des croyants, il possède toutes les facultés pour statuer sur le sujet. Le gouvernement et la société civile étant toutefois une force de propositions, ils peuvent soumettre le projet au cabinet royal. Actuellement et plus que jamais, sa mise en œuvre est devenue une nécessité. Suite au déconfinement, le pays sera confronté à une forte récession qui devrait durer dans le temps. Cette situation va engendrer un chômage massif et un arrêt d'activité dans plusieurs secteurs. Le fonds de la Zakat pourrait être un complément aux mécanismes de financement publics, en permettant des rentrées de fonds pour venir en aide aux secteurs sociaux. Le Fonds devrait être contrôlé par une entité sous la tutelle du ministère des Habous et des Affaires islamiques et ses recettes et ses dépenses doivent être établies en toute transparence.

Plan de relance économique

La montagne ne doit pas accoucher d'une souris

- ◆ L'Etat ne dispose pas de moyens illimités pour aider tous les secteurs foudroyés par la crise liée au coronavirus.
- ◆ Les pouvoirs publics devront faire un choix cornélien, celui de prioriser et conditionner le soutien de l'Etat dans le cadre du Plan de relance économique.

Par M. Diao

Les grandes entreprises ainsi que les millions de TPE et PME qui constituent l'essentiel du tissu économique national nourrissent de fortes attentes autour des plans sectoriels qui doivent être réalisés en concertation avec les différentes fédérations sous la supervision des ministres en charge des secteurs concernés. Pour rappel, le Comité de veille économique (CVE) avait pris, lors de sa réunion tenue le 29 avril 2020, un certain nombre de décisions relatives au lancement de la préparation du Plan de relance économique. Lequel Plan sera déterminant pour la sortie de crise dans laquelle est plongée la quasi totalité des branches d'activité marchandes du pays, confronté à la propagation du coronavirus.

Le mardi 12 mai 2020 devrait marquer la fin du suspens autour des plans de relance sectoriels. Mohamed Benchaâboun, ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, avait, dans une correspondance adressée au patronat, proposé un canevas validé par les membres du CVE à même de cadrer la préparation des plans sectoriels, dont la date de finalisation a été fixée au 12 mai 2020.

L'enjeu de la pertinence des différents plans de relance sectoriels est de taille au regard de l'ampleur de la menace qui pèse sur bon nombre de pans de l'économie nationale.

Le challenge du prompt redémarrage économique

La raison d'être du plan de



Le Plan de relance économique sera déterminant pour la sortie de crise dans laquelle est plongée la quasi totalité des branches d'activité marchandes du pays.

relance qui suscite beaucoup d'intérêt au Maroc est de hâter le redémarrage de la machine économique grippée par le Covid-19.

Le tourisme est en arrêt total, le coup est fatal concernant le tourisme international, il faudra au moins deux ans pour reconstruire avec l'éventuelle ouverture des frontières européennes et l'état de santé des compagnies aériennes. L'étude d'impact de la Confédération nationale du tourisme (CNT) alerte également sur le fait que si rien n'est fait, le secteur risque une perte de 138 Mds de dirhams en devises sur 3 ans.

C'est à ce titre que la CNT a d'ores et déjà élaboré une batterie de mesures pour un budget de 1,7 Md de dirhams dont 1,2 Md de DH pour la sauvegarde du secteur et 500 MDH pour la relance.

Même son de cloche pour un secteur connecté au tourisme,

celui des agences de voyages, qui à cause de la pandémie doit près de 200 MDH à ses clients. «Nous sommes aujourd'hui fortement impactés, toutes les réservations que nous avons reçues, ont été soit annulées ou reportées pour 2021», a confié récemment Khalid Benazzouz, président de la Fédération nationale des agences de voyages du Maroc.

L'autre branche sinistrée qui attend beaucoup du Plan de relance est le BTP. «L'arrêt des chantiers varie entre 50 et 60% selon les régions», a déclaré Driss Nokta, vice-président de la Fédération nationale de l'immobilier, dans les colonnes de FNH. Le secteur a perdu 50.500 postes de travail et plus de 10 milliards de DH d'investissement.

Le cri de détresse lancé par le président de l'Association nationale des patrons de cafés et de restaurants du Maroc,

Noureddine Harrak, traduit une situation désastreuse d'une branche d'activité à l'arrêt et aux abois. Toujours est-il que celui-ci ne perd pas l'espoir que les doléances du secteur (crédits bancaires, modification de la période de notification du loyer, etc.), soient prises en compte par le CVE.

90% du chiffre d'affaires partis en fumée

Le secteur du commerce et de la franchise n'est pas mieux loti, avec une baisse de l'activité évaluée à près de 90% du chiffre d'affaires. «La grande majorité des enseignes de commerce en réseau qui sont concernées par la fermeture administrative liée à l'état d'urgence sanitaire agonisent à cause de l'absence de chiffre d'affaires et le maintien de certaines charges», a confié récemment Mohamed El Fane, président de la Fédération marocaine de la franchise (FMF),



Si rien n'est fait, le tourisme risque une perte de 138 Mds de dirhams en devises sur 3 ans.

qui a le mérite de proposer 10 mesures à même de permettre à la branche de se relancer après la crise.

Le textile, pilier central de l'industrie nationale, pourvoyeurs de devises et d'environ 190.000 postes de travail est aussi plongé dans une crise sévère en raison de l'arrêt d'activité des grands donneurs internationaux. Même si Mohammed Boubouh, président de l'Association marocaine de l'industrie du textile et de l'habillement (AMITH), pré-

rière faire preuve d'optimisme quant à l'avenir du secteur post covid-19, force est de constater que les entreprises du secteur à l'arrêt sortiront affaiblies de la crise actuelle. Elles auront besoin d'un coup de pouce de la part de l'Etat.

Les exportateurs montent au créneau

Pour ce qui est des exportations nationales, l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX) déplore une situation alarmante. «Plusieurs secteurs sont à l'arrêt en raison notamment de la demande en Europe, principal

«marché des exportations nationales», a confié récemment Hassan Sentissi, président de l'ASMEX, qui regrette qu'un secteur aussi névralgique que les exportations nationales ne soit pas suffisamment pris compte par les pouvoirs publics. D'où la question de savoir si les exportations nationales seront soutenues par le Plan de relance.

Par ailleurs, plusieurs incertitudes pèsent sur le secteur automobile largement dépendant de la demande extérieure qui représente la quasi-totalité des débouchés. Sur le marché local les ventes du secteur se sont

contractées de 86% au mois d'avril. D'ailleurs, les importateurs automobiles ont été invités à lever le pied sur les importations. En mars dernier, dans l'optique de préserver les réserves en devises dans le contexte de crise, l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII) avait demandé à l'Association des importateurs de véhicules au Maroc (AIVAM) d'inviter ses membres à réduire au strict minimum leurs importations en négociant avec leurs fournisseurs le report de celles-ci.

Une chose est sûre, toute nouvelle restriction d'importation de

véhicules de luxe sera un sacré revers pour les opérateurs du secteur, qui réalisent davantage de marge sur le segment du luxe. Toutefois, la relance du fleuron de l'industrie nationale dépendra davantage de la demande mondiale.

Quid du financement ?

Il incombe à l'Etat dans le cadre du Plan de relance économique de déterminer les secteurs à soutenir, notamment ceux qui peuvent reprendre rapidement car la contrainte du financement est une donnée fondamentale, à l'heure où les finances

publiques sont soumises à rude épreuve par la crise (baisse des recettes publiques et hausse des dépenses).

Une question cruciale reste en suspens. L'Etat qui visiblement veut sortir le pays de la crise par le haut par l'entremise d'un Plan de relance ambitieux a-t-il les moyens de ses ambitions ? Autrement dit, le Plan de relance peut-il être financé sans générer l'alourdissement substantiel de la dette publique dont le remboursement grève déjà le Budget général de l'Etat ?

Les tout prochains mois nous le diront. ♦

Emploi

En dépit de la crise, certains secteurs recrutent

♦ La crise du Coronavirus a encouragé l'émergence de besoins de recrutement dans certains secteurs plus que d'autres.

♦ Le service et le marketing digital, en tête des secteurs pourvoyeurs d'emplois.

Par B. Chaou

Il est clair que la crise sanitaire due à la pandémie du Covid-19 n'est pas restée sans impact sur l'emploi au Maroc, suite aux difficultés par lesquelles passent plusieurs entreprises. D'ailleurs, les derniers chiffres du chômage en attestent avec un taux qui est passé de 9,1% à 10,5% au niveau national, s'établissant à 1.292.000 chômeurs, selon les statistiques du haut-commissariat au Plan (HCP).

Notons que la collecte des données de l'enquête de ce trimestre a été effectuée durant la période allant du 1^{er} janvier au 20 mars de 2020, à cause des restrictions liées au Covid-19. Le nombre effectif

de personnes en situation de sans emploi est sans doute plus élevé.

Néanmoins, malgré la crise, des secteurs continuent de recruter car certains restent moins touchés que d'autres par la crise. «Cette crise sanitaire a encouragé l'émergence de besoins de recrutement dans certains secteurs d'activité malgré le recul des embauches depuis le début du confinement», nous explique Youssef El Hammal, directeur de YM Africa, startup spécialisée dans l'accompagnement et l'intégration au marché du travail et éditeur de la plateforme d'emplois.

Il est sûr que les secteurs qui manifestent le plus de besoins de recrutement en ces temps-ci sont ceux qui sont en «en première» ligne face à la crise



sanitaire et ceux qui contribuent à faciliter le quotidien des ménages.

«Nous remarquons que le secteur des services est celui où l'offre d'emplois s'est appréciée malgré la crise. Il y a aussi d'autres secteurs où l'offre d'emploi reste soutenue, tels que le marketing digital, l'étude de marché, ainsi que les métiers de l'informatique, sauf pour celui des réseaux télécoms». D'ailleurs, le HCP précise dans sa récente note sur le marché de l'emploi que

le secteur des services est en tête des secteurs créateurs d'emplois au premier trimestre, avec un volume en augmentation de 4,1% par rapport au premier trimestre de 2019, créant ainsi 192.000 postes.

«En revanche, certains secteurs ont connu la perte de plusieurs postes, surtout ceux où les entreprises sont en arrêt d'activité ou ont eu des difficultés à s'adapter aux mesures sanitaires. Il s'agit entre autres du secteur du BTP ou encore des entreprises industrielles et

W Les secteurs qui ont connu la perte de plusieurs postes sont ceux où les entreprises sont en arrêt d'activité.

du secteur du tourisme», nous fait savoir notre interlocuteur. ♦

Soutien aux particuliers et entreprises

La générosité de l'Etat empêchera-t-elle le chômage d'exploser ?

- ◆ L'Etat dépense sans compter, multipliant les mesures de soutien aux particuliers et entreprises.
- ◆ La dernière mesure prise par le Comité de veille économique est jugée «injuste».
- ◆ La sauvegarde des emplois reste une priorité.

Par D. William

Dans sa volonté de maintenir l'économie nationale à flots, l'Etat marocain s'est montré particulièrement généreux depuis le déclenchement de la crise sanitaire. Il multiplie les initiatives en faveur non seulement des particuliers, mais également des entreprises, surtout les TPME, des structures réputées assez fragiles et qui le sont devenues encore davantage avec cette crise.

C'est pour sauver le Maroc d'un naufrage économique certain que l'Etat, à travers le Comité de veille économique (CVE), dépense sans compter pour soutenir et accompagner ces petites entités qui constituent 95% du tissu productif national, mais également pour venir en aide aux salariés.

Les dernières mesures prises ont été annoncées le 8 mai courant. Ainsi, pour les particuliers dont les revenus ont baissé du fait de l'état d'urgence sanitaire décrété, il a été décidé que l'Etat et le secteur bancaire prendront en charge l'intégralité des intérêts intercalaires, générés par le report des échéances des crédits logement et consommation pour la période s'étalant entre mars à juin 2020.

«Cette mesure est valable pour les personnes ayant des échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 3.000 DH pour les crédits logement et 1.500 DH pour les crédits consommation, y compris ceux contractés



Ces largesses de l'Etat sont légitimées par le fait que les TPME sont actuellement dans le dur.

auprès des sociétés de financement», fait savoir le CVE.

Si cette mesure permet de donner une bouffée d'oxygène aux personnes éligibles, elle est jugée néanmoins discriminatoire par certains observateurs.

Le professeur universitaire et président du Directoire du Centre indépendant des analyses stratégiques, Driss Effina, ne dit pas autre chose. Selon lui, il y a «une injustice à ce niveau, car on ne peut pas être sélectif en limitant le plafond des crédits, qu'ils soient immobiliers ou à la consommation». «C'est l'Etat qui a décidé le confinement et l'arrêt des activités et c'est à lui d'en assumer les conséquences», estime-t-il, précisant que d'autres pays ont pris en charge totalement les intérêts intercalaires.

A peu près même son de cloche

pour Youssef Oubouali, professeur de droit fiscal et de gestion, qui déplore que «dans sa communication, le gouvernement a dès le départ manqué de transparence et de précision, créant dès lors des interprétations différentes chez les banques et les organismes de financement».

«Il a été décidé que tous les intérêts intercalaires doivent être supportés par l'Etat et les banques. Par la suite, de nouvelles projections ont fixé les conditions pour bénéficier de ces mesures, et ce afin de soulager le fonds dédié à lutter contre la pandémie. Les simulations ont en effet abouti à un grand montant, ce qui devrait entraîner une forte pression sur le fonds, alors qu'il existe d'autres dépenses très prioritaires», fait-il savoir.

Rappelons, à ce titre, qu'environ

400.000 personnes devraient bénéficier du report des échéances de crédits.

Urgence pour les TMPE

La seconde mesure prise par le CVE concerne la mise en place d'un nouveau dispositif couvrant l'ensemble des segments des entreprises composant le tissu national. Ainsi, Damane Oxygène sera revu et assoupli, avec une amélioration des conditions d'accès au financement pour le redémarrage, en faveur des TPE, PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Il sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2020 et aucune sûreté ne sera désormais exigée. De plus, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 500 MDH seront intégrées dans un dispositif approprié pour le

W

Pour Effina, les membres du Comité de veille privilégient la logique comptable et budgétaire et non économique.

financement de la relance. Ces largesses de l'Etat sont légitimées par le fait que ces entreprises sont actuellement dans le dur. Les résultats préliminaires d'une enquête de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) intitulée «Quels sont les impacts de la pandémie Covid-19 sur votre entreprise ?», rendus

publics récemment, montrent en effet que 815 entreprises interrogées (sur 1.740) ont vu leur activité, pendant les trois premiers mois, baisser de plus de 50%, et 301 entreprises ont déclaré une baisse entre 30% et 50%.

De même, les entreprises sondées craignent la perte de 165.586 emplois, soit 55% de leurs effectifs.

Par ailleurs, les derniers chiffres officiels disponibles font état de 134.000 entreprises (sur 216.000 affiliées à la Caisse

nationale de sécurité sociale) au Maroc en difficulté, avec pour conséquence 900.000 salariés en arrêt de travail temporaire au mois d'avril.

Les dispositions prises et les sommes colossales injectées éviteront-elles des faillites en cascade de TPME, particulièrement parmi celles opérant dans tourisme, l'hôtellerie, la restauration, l'export...? Permettront-elles d'empêcher que des dizaines de milliers de salariés basculent dans le chômage et la précarité ?

Difficile à dire pour l'instant, mais «il faut craindre» que cela n'arrive, avertit l'économiste et ancien ministre, Abdeslam Seddiki, qui a mis en avant la fragilité de ces entreprises.

Dans une interview qu'il nous a accordée, il estime, à ce titre, que le gouvernement doit tout faire «pour sauver l'entreprise et éviter des faillites en série. Car une faillite, c'est de la richesse en moins et du chômage en plus (www.fnh.ma)».

Driss Effina est dans la même logique,

suggérant même de jouer sur d'autres leviers, comme «la commande publique qui est en berne actuellement, même si on a décidé de l'activer».

Pour sa part, si Youssef Oubouali juge que toutes ces mesures prises devraient donner un sérieux coup de pouce aux entreprises, il reste néanmoins sceptique au niveau pratique : «pour une raison ou une autre, plusieurs entreprises devraient rencontrer des difficultés pour bénéficier de ces dispositions». ♦

Driss Effina égratigne le Comité de veille

Le Comité de veille économique (CVE) a été mis en place pour suivre de près l'évolution de la situation économique à travers des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation, et d'identifier les mesures appropriées en termes d'accompagnement des secteurs impactés par la crise sanitaire.

Il a ainsi eu à prendre plusieurs mesures très fortes pour soutenir l'économie nationale en cette période délicate.

Mais Driss Effina est un brin critique envers le CVE, estimant «que ses membres sont issus majoritairement du secteur public et privilégient la logique comptable et budgétaire et non économique».

En outre, se désole-t-il, «ce comité ne comprend pas de membres de la société civile pour défendre toutes les parties, et les partis politiques sont effacés et n'arrivent pas à imposer leurs points de vue ou, du moins, entamer un débat sur les mesures adoptées».

Rappelons que, outre le ministère des Finances, le CVE compte parmi ses membres 7 autres ministères, en plus de Bank Al-Maghrib, GPBM, CGEM, la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services et la Fédération des Chambres d'artisanat.

Ce Comité pourrait s'adjoindre, si nécessaire, d'autres acteurs publics ou privés.

HORS SÉRIE
finances News
PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
www.fnh.ma

Votre étalon information
Nous ne donnons pas juste des informations, mais l'information juste

HORS-SÉRIE finances News
N° 38 - Décembre 2019 - Prix de vente: 40 DH
PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
Directeur de la publication : Fatima Ouriaghli

INCLUSION FINANCIÈRE
Tous concernés!
Les opérateurs publics et privés font de l'inclusion financière un enjeu de développement majeur.
ANALYSE.

BOURSE
2020
s'annonce meilleure

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
Un faisceau d'indices positifs

INDUSTRIE AUTOMOBILE
«La stratégie des écosystèmes a prouvé sa pertinence»

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX



Immobilier

«C'est le moment de lancer une assurance pour le locatif impayé»

- ◆ Une baisse des prix de 10 à 15% serait salutaire pour la relance du secteur immobilier après la crise.
- ◆ Pour dynamiser la location, le cadre juridique encadrant les relations locataires-propriétaires doit être revu.
- ◆ Eclairage de Mohamed Lahlou, président-fondateur de l'Association marocaine des agents immobiliers (AMAI).

Propos recueillis par C. Jaidani

Finances News Hebdo : Quel est l'impact de la crise du Covid-19 sur le secteur immobilier ?

Mohamed Lahlou : La pandémie impacte toute l'économie nationale, ses effets devraient se poursuivre au cours des mois à venir. L'impact négatif sur l'immobilier est considérable avec l'arrêt total de la plupart des chantiers, sachant que l'activité est un grand pourvoyeur d'emplois et mobilise d'importants investissements. Pour les agences immobilières, le rythme de travail est quasi nul. Avec le confinement, le problème de la mobilité des clients s'est posé avec acuité. En effet, une personne qui réside dans une zone, ne peut se déplacer vers une autre pour visiter un bien immobilier en vue de son achat ou de sa vente.

F.N.H. : Quelles sont vos prévisions pour l'après Covid-19 ?

M. L. : Depuis des années, l'immobilier souffre d'une situation

défavorable du marché. En cause, un stock important qui reste à écouler. L'après confinement ne se présente pas sous de bons auspices. La situation économique en berne devrait augmenter le chômage et cela aura un effet direct sur la demande.

On recense aussi un impact psychologique dû au fait que les gens diffèrent tous leurs projets à une date ultérieure afin d'avoir plus de visibilité. D'autres conditions entrent en jeu, à l'image du rôle que devraient jouer les banques. Seront-elles plus souples en matière d'octroi de crédit ? Le taux d'intérêt s'inscrira-t-il à la baisse ou à la hausse ?

F.N.H. : Quelles sont les mesures que vous proposez pour relancer l'activité ?

M. L. : L'Etat doit consentir un effort au niveau fiscal pour donner une impulsion au secteur. A cet égard, une révision du taux d'enregistrement ou des droits de la conservation foncière s'impose. Un abattement de 50% sur les droits d'enregistrement est souhaitable. Pour leur part, les promoteurs doivent revoir

à la baisse leur prix entre 10 à 15% voire 20%. Ces mesures devraient leur permettre de régler un tant soit peu leurs crédits et d'éviter de subir davantage le cumul des frais financiers.

Maintenir les prix actuels ne sert pas leurs intérêts surtout avec une offre abondante de produits.

Dans l'ensemble, ces mesures devraient redynamiser le secteur. Actuellement, la logique qui prévaut est celle du redémarrage et qui doit se faire sans trop de dégâts.

F.N.H. : Quid de la location ?

M. L. : Avec cette sur-offre de biens immobiliers, les promoteurs peuvent investir le segment de la location, encore faut-il qu'ils trouvent un terrain d'entente avec les banques pour connaître le mode de remboursement des crédits (revenus locatifs ou autres). Avec la crise, la location prendra une place prépondérante et pourra contribuer à relancer le secteur. Toutefois, il est prépondérant de renforcer la confiance entre le locataire et le propriétaire. Pour ce faire, revoir le cadre juridique s'avère d'une urgence capitale. Les textes existants ont montré leur limite. Ils ne prévoient pas, par exemple, des situations de crise sanitaire, de licenciement, d'invalidité ou de force majeure. A cet égard, il est opportun de protéger le propriétaire, tout en préservant les droits du locataire.

C'est pour cela qu'il est important de recourir à une assurance pour les loyers impayés. Cette idée, nous l'avons défendue depuis des années auprès des autorités concernées. En tant que professionnels, nous savons à quel point cette disposition est importante. Elle a fait ses preuves dans plusieurs pays pourquoi pas chez nous ? C'est un produit très intéressant pour les compagnies d'assurances et aussi pour l'Etat en matière de recettes fiscales. Vu ses atouts, il sera à coup sûr très sollicité par les propriétaires.



L'Etat doit consentir un effort au niveau fiscal pour donner une impulsion au secteur.

F.N.H. : D'aucuns pensent qu'avec la crise une chute des prix serait inévitable ?

M. L. : Actuellement, la plupart des gens qui peuvent acheter sont ceux qui ont leurs propres fonds et qui n'ont pas besoin de crédit. Ce sont le plus souvent des héritiers. Il ne faut pas oublier que chez les Marocains, la terre représente toujours une valeur de refuge, une certaine assurance pour l'avenir, ce qui n'est pas le cas en Europe où la location est plus sollicitée. La demande en produits immobiliers restera toujours maintenue mais pas au même rythme qu'auparavant. Les prix seront impactés bien sûr, mais il ne faut pas s'attendre à leur chute. Ce sont là juste des hypothèses, car nous n'avons pas de visibilité. Nous ne disposons pas d'assez d'éléments pour faire une analyse du marché et lancer des projections. La conservation foncière ne donne pas d'informations concernant la valeur des transactions pour connaître l'évolution des prix. Et le référentiel immobilier de Bank Al-Maghrib ne fournit que le nombre et pas la valeur.

F.N.H. : Quelle place la dématérialisation peut-elle jouer dans les transactions immobilières ?

M. L. : Le digital a donné des résultats encourageants pour les notaires au niveau de leur relation avec la conservation foncière et la direction de l'enregistrement.

Par contre, pour les transactions immobilières à distance, le Maroc est à la traîne. Malheureusement, nous n'avons pas la culture de conclure une transaction par vidéoconférence, qui demande, il faut le reconnaître, tout un arsenal juridique dédié. ◆

Africa4Future

AgriEdge intègre le programme



Les start-up ont été invitées à mettre sur pied des solutions en réponse à des questions précises.

◆ Pour l'édition 2020, les initiateurs du programme ont mis l'accent sur la télédétection pour l'agriculture de précision et le développement des infrastructures.

Par M. Diao

Une bonne nouvelle pour le tissu entrepreneurial! La start-up marocaine AgriEdge qui a développé une plateforme de services d'agriculture de précision destinée à l'amélioration du rendement des petits exploitants, fait partie de la cohorte 2020 de #Africa4Future. La question du rendement agricole est un enjeu de taille au Maroc. #Africa4Future, un programme d'accélérateurs conjoints lancé par Airbus BizLab et «Make-IT in Africa», est une initiative développée par GIZ, l'agence allemande pour la coopération internationale. AgriEdge ainsi que neuf autres start-up issues du Ghana, du Nigéria, du Kenya, du Rwanda, de l'Afrique du Sud et de la Tanzanie, auront la chance d'être accompagnées dans l'optique de développer davantage leurs idées qui seront mises en évidence sur

une vitrine virtuelle en juin 2020. D'ailleurs, du côté de l'avionneur Airbus, l'on affirme que la vitrine virtuelle sera le moment idéal pour les start-up de montrer ce que l'Afrique peut réaliser avec la technologie et le support des satellites. Pour cette troisième édition, les initiateurs du programme ont mis l'accent sur la télédétection pour l'agriculture de précision et le développement des infrastructures. C'est ainsi que les start-up ont été invitées à mettre sur pied

W

Les candidats sélectionnés forment la dernière cohorte de 2020.

des solutions en réponse à des questions précises. Comment la télédétection pour une agriculture

de précision peut-elle aider à répondre aux pénuries alimentaires ? Comment la technologie des satellites peut-elle assurer le développement durable des infrastructures à travers l'Afrique ?

A noter que les candidats sélectionnés forment la dernière cohorte de 2020. Concrètement, au cours des deux mois à venir, ceux-ci auront accès à des ateliers techniques et commerciaux ainsi qu'au mentorat avec Airbus, GIZ et d'autres experts. L'objectif recherché étant d'aider les start-up à peaufiner leurs idées. Les candidats auront également un accès facile à un large éventail de données d'observation de la terre, d'analyses et d'infrastructures à grande échelle.

Enfin, rappelons que depuis 2017, #Africa4Future, mis en place avec l'aide de CCHub, société de conseil nigérienne et UP42, une plateforme de développeurs et une place de marché, a accompagné 14 start-up en Afrique. ◆

Paroles de pro

Ahmed Elazraq, Directeur général de la société technologique GTEL



«Le fait qu'AgriEdge soit sélectionnée pour intégrer le programme #Africa4future, traduit quelque part le caractère innovant des start-up marocaines. D'autant plus que pour la troisième édition du programme, sur 212 candidatures reçues en provenance de 28 pays du continent, les organisateurs ont sélectionné 10 start-up africaines. Au Maroc, il est clair que les start-up sont plus enclines à évoluer dans le domaine des IT dont le déploiement de solutions et d'applications est plus facile que le domaine agricole, beaucoup plus complexe. Toujours est-il que la création de solutions dédiées à l'agriculture doit être encouragée au regard du caractère névralgique de celui-ci aussi bien pour l'émergence du Maroc que celle des autres pays du continent. La crise actuelle liée au Covid-19 que notre pays traverse a démontré l'opportunité de miser sur la technologie afin d'apporter des réponses concrètes dans plusieurs secteurs (santé, éducation, événementiel, restauration, etc.)». ■

L'essentiel

La proposition de valeur d'Airbus Bizlab

Airbus BizLab se définit comme un accélérateur mondial d'entreprises aérospatiales. L'incubateur contribue à l'accélération de la transformation d'idées des start-up et des collaborateurs d'Airbus en entreprises de valeur. L'Airbus BizLab a mis sur pied un concept «hybride» permettant la collaboration avec les start-up tout en aidant les petites organisations à mieux comprendre les besoins ainsi que les modes de travail des grands groupes. L'incubateur dispose d'un programme d'accélération de 6 mois articulé autour de 3 piliers dont la faisabilité de la solution et la viabilité commerciale. Les start-up accompagnées par Airbus BizLab bénéficient de plusieurs avantages (coachs Airbus, experts dans divers domaines, personnel d'assistance, hébergement gratuit, etc.). Une journée de démonstration avec les décideurs d'Airbus, les capital-risqueurs, les clients et les partenaires d'Airbus est organisée pour la mise en réseau des start-up. ◆



Par Charaf Jaidani

Souks hebdomadaires

En concertation avec les autorités locales et sanitaires, le ministère de l'Intérieur a décidé l'ouverture d'une douzaine de souks hebdomadaires, implantés dans des régions épargnées par le Covid-19.

Cette action a pour objet de soulager les zones et les communes rurales concernées en permettant un approvisionnement adéquat de la population, non seulement en denrées alimentaires, mais aussi en intrants nécessaires à leurs activités et, surtout, à la vente de leurs produits agricoles.

L'initiative est une bouffée d'oxygène notamment pour les petits exploitants, dont la majorité n'a pas bénéficié des mesures de soutien de l'Etat dans le cadre du Fonds Covid-19, d'autant que la saison agricole est l'une des plus médiocres de ces dernières années. Cette situation a mis à rude épreuve la trésorerie des fellahs car les récoltes sont à peine suffisantes pour assurer leur subsistance.

Les souks des autres communes rurales devront encore patienter le temps que la situation sanitaire s'améliore. Mais jusqu'à quand le monde rural pourra-t-il résister à ces restrictions dans une période aussi importante de la saison ? Certes, le Maroc a déjà connu, par le passé, des moments difficiles. Lors de la vague de sécheresse des années 80, les paysans ont manifesté une forte résilience face à l'aléa climatique par leur patience et leur volonté. Mais il y a des limites. Il est donc utile de penser à soulager cette catégorie de personnes en ouvrant les souks dans l'ensemble du Royaume tout en gardant fermés ceux qui présentent un risque. ♦

Filière pommes de terre

Un potentiel peu exploité à l'export

- ◆ Le volume des exportations ne dépasse pas les 10.000 tonnes par an au lieu d'une moyenne 100.000 tonnes dans les années 90.
- ◆ Les activités de transformation accordent peu d'intérêt au produit.



La filière a intérêt à investir de nouvelles variétés plus productives et plus résilientes face au climat.

Par C. Jaidani

La pomme de terre est parmi les cultures de légumes la plus pratiquée dans le monde et aussi au Maroc. Elle tient une place importante dans le régime alimentaire des populations. Face à une demande croissante, la filière s'est développée pratiquement dans toutes les régions agricoles du Royaume. Elle est concentrée pour les variétés de

type primeurs dans le littoral atlantique allant de Kénitra à El Jadida, puis sur l'axe Agadir-Taroudant. Pour les produits de saison et arrière-saison, elle est cultivée dans le Loukkos, Doukkala et Chaouia. Pour les régions intérieures, elle est cultivée à Tadla, Haouz et Saiss.

Les principales variétés utilisées au Maroc sont Nicola (à chair blanche), Spunta (à chair blanche), Désirée (à chair rouge) et autres (Timate, Roseval,

Dimanat...). Selon les saisons, la superficie dédiée culmine en moyenne à plus de 60.000 ha, soit 25% des cultures maraîchères et la production avoisine les 2 millions de tonnes. La quasi-totalité des plantations se trouvent dans l'irrigué, même si l'on note la présence de quelques exploitations dans le bour favorable.

«Le rendement à l'hectare peut varier entre 15 à 50 tonnes selon la nature du sol, les conditions

de production ou climatiques et les variétés», explique Mohamed Azzab, ingénieur agronome.

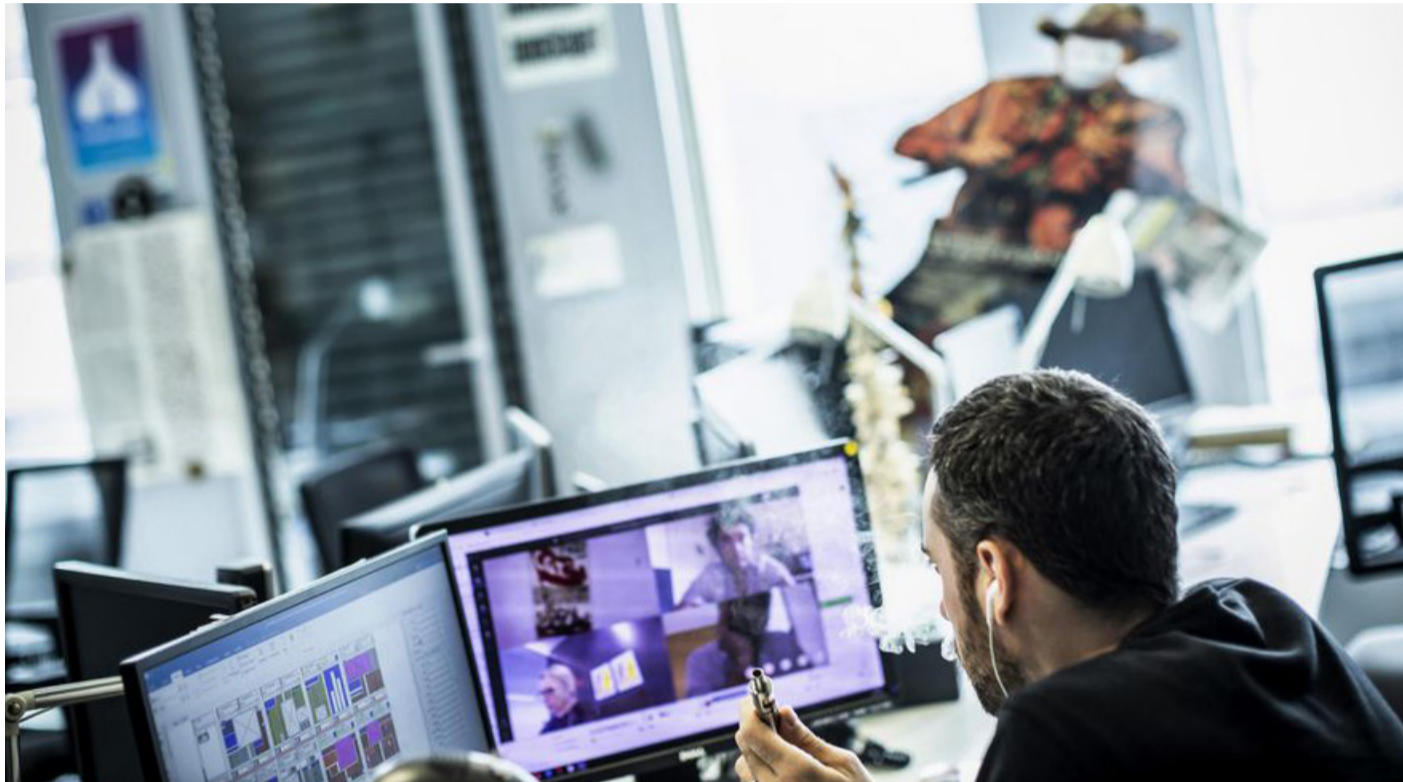
En dépit de son développement technique ayant permis une hausse du niveau de la qualité et de la productivité, force est de reconnaître que la filière a connu un recul au niveau de l'export. En effet, le volume ne dépasse pas les 10.000 tonnes par an alors qu'au cours des années 90, la moyenne tournait autour de 100.000 tonnes annuellement. Le nombre des exportateurs s'est lui aussi inscrit à la baisse, passant d'une trentaine à 4 seulement actuellement pour des variétés de niche. Comment expliquer alors cette chute drastique ?

«Les exploitants préfèrent d'autres cultures qui offrent plus de marge bénéficiaire comme la tomate, le piment, le poivron, haricot vert... Il existe aussi des complications en matière de certification, sans oublier bien sûr la concurrence des autres pays notamment méditerranéens», souligne-t-on auprès de l'Association des producteurs et exportateurs de fruits et légumes (APEFEL).

Il est utile de noter que le Maroc a certes perdu des parts de marché au niveau de son marché historique (Europe) mais il exporte vers de nouveaux pays notamment d'Afrique de l'Ouest où les normes sont moins imposantes. ♦

L'agroalimentaire peu investi

Malgré ses potentialités au niveau de l'amont agricole, la pomme de terre est moins présente dans les activités de transformation comparativement à d'autres produits. A titre d'exemple, le Maroc achète la quasi-totalité des frites surgelées et des chips de l'étranger, alors qu'il dispose de plusieurs atouts au niveau agro-industriel qui lui permettraient de produire une large gamme de produits à partir de la pomme de terre comme l'amidon ou les liqueurs alimentaires.



Covid-19

Le marché de la visioconférence explose

- ◆ L'usage des applications de visioconférence a bondi en pleine crise sanitaire du Coronavirus, y compris au Maroc.
 - ◆ Le marché mondial de la visioconférence devrait doubler de taille d'ici 2026 pour atteindre 6,37 milliards de dollars.
- Ce qui ne va pas sans poser des questions d'ordre technique et de sécurité.

Par K. A.

La propagation du Coronavirus dans les quatre coins du monde a entraîné une ruée sans précédent vers les applications de visioconférence. Devenu un outil quasi-indispensable pour remplacer les réunions physiques en cette période de confinement, cette technologie a fait émerger un secteur souvent perçu comme incertain mais en pleine mutation.

Microsoft a indiqué qu'en mars, sa plateforme de collaboration Teams comptait 44 millions d'utilisateurs actifs chaque jour alors qu'en novembre dernier, ils n'étaient que 25 millions.

Zoom, petit dernier du secteur, a enregistré un record de trafic en avril 2020 de 300 millions de participants par jour. Pour App Annie, plateforme de données sur le marché des applications mobiles, pas moins de 62 millions de téléchargements ont été comptabilisés entre

le 14 et le 21 mars, soit une augmentation de 90 % par rapport à la même période en 2019. Il faut dire que cette croissance reflète la transition que le marché est en train d'opérer, bien que ce dernier était déjà porteur même avant la crise du Coronavirus. En détaillant les perspectives de l'industrie, Fortune Business Insights rapporte que le marché mondial de la visioconférence était évalué à un peu plus de 3 milliards de dollars en 2018. Il devrait peser plus du double pour atteindre 6,37 milliards de dollars d'ici 2026. Car en plus de la simplicité d'utilisation et la suppression de la complexité technologique, l'aspect financier semble être l'élément déclencheur dans cette donne. Chose qui a donné naissance à plusieurs acteurs dans un marché vieux de 10 ans.

Des Marocains se lancent

Parmi eux Visio.ma, une plateforme made in Morocco qui permet, en plus de la visioconférence, le partage de présentations en temps réel, le partage d'écran, ainsi que d'autres



Zoom, petit dernier du secteur, a enregistré un record de trafic en avril 2020 de 300 millions de participants par jour.

fonctionnalités.

Mehdi Tazi, fondateur et PDG de Hostoweb, déclare que «chez Vizio.ma, nous souhaitons apporter une solution flexible de collaboration professionnelle digitale en ligne. Cette solution est orientée parallèlement vers les petites et moyennes entreprises ne disposant pas de ressources SI dédiées en interne, et sur le développement d'outils de collaboration digitale pour nos partenaires institutionnels

et grands comptes. Notre vision est de placer cette plateforme, première du genre au Maroc, au cœur d'un écosystème de collaboration digitale, s'appuyant sur des technologies fiables et sûres, orientées fonctionnalités et praticité».

Pour ce qui est de l'évolution du marché en cette période de confinement, notre interlocuteur estime que «la hausse que connaît le marché de la visioconférence semble durable, la croissance du secteur, bien que due à la pandémie continuera après celle-ci. Les habitudes et les usages ont changé et il convient donc d'apporter une offre de service qui se différencie sur ce secteur».

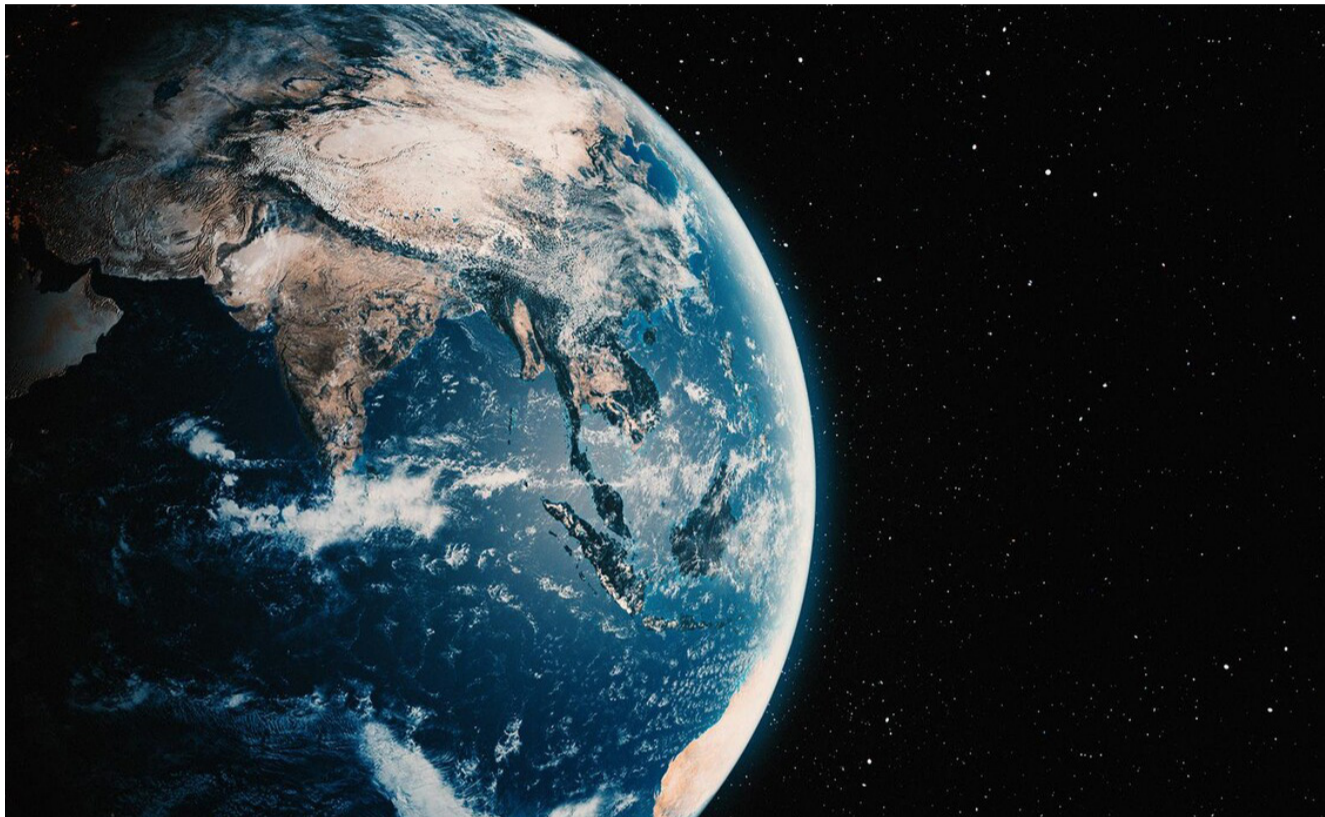
Cap sur la sécurité

Ce triomphe s'accompagne aussi d'une avalanche de critiques. Au cours des dernières semaines, les problèmes de sécurité sur des plateformes telles que Zoom et Microsoft Teams ont été rendus publics. Ces plateformes ont été interdites d'utilisation par les gouvernements et les entreprises.

Sur ce point, Mehdi Tazi souligne que «les dysfonctionnements sont inhérents aux processus informatiques, la croissance fulgurante qu'a connue l'utilisation des plateformes pousse les infrastructures dans leur retranchement, ce qui est parfaitement normal bien que contraignant. L'importance est la valeur et l'éthique des entreprises et de leur management qui peuvent décider de transiger sur la sécurité au profit de la rentabilité». En effet, depuis les lacunes détectées dans le système de sécurité Zoom, il ne se passe pas une semaine sans qu'une plateforme n'annonce des correctifs et nouveautés dans ses fonctionnalités pour répondre à des normes de sécurité minimales.

Quels effets au Maroc

Bien que ces brèches informatiques permettent de prendre le contrôle des ordinateurs à distance, et invitent des intrus dans les conversations, cette riposte numérique n'a pas cessé son extension, et le Maroc ne fait pas exception. Du premier Conseil de gouvernement par visioconférence, à l'adoption de la Justice numérique, en passant par l'enseignement à distance. «Les usages seront diversifiés, des simples réunions familiales à la tenue de Conseils d'administration, et il est à souhaiter que le développement de l'usage de la visioconférence permette d'accélérer la mise à niveau des infrastructures télécoms au sein de notre Royaume telles que l'augmentation des capacités réseau à l'international ainsi que l'amélioration de la latence et des débits. Les technologies de visioconférence sont la prolongement de la communication habituelle. On peut donc s'attendre à ce que son avenir suive les mêmes mécaniques de démocratisation», estime notre interlocuteur. ◆



A quoi ressemblera la vie sur terre après le Covid-19 ? C'est la question que tout le monde, ou presque, se pose.

sera plus jamais comme avant. Au contraire, tout restera exactement pareil», explique-t-il. Mieux, le coronavirus, selon lui, va «accélérer certaines mutations en cours» et «une tendance lourde : une certaine obsolescence qui semble frapper les relations humaines». Bref, conclut Michel Houellebecq, «nous ne nous réveillerons pas, après le confinement, dans un nouveau monde; ce sera le même, en un peu pire.»

Un monde beaucoup plus intéressant, complexe, tourmenté, contradictoire, sympathique même que ne pourraient le supposer ceux, nombreux, à qui - volontairement peut-être - il donne de l'urticaire.

C'est une illustration assez belle de ce désespoir tonique qui ne peut être qu'un moteur profond de l'existence.

Qui veut se jeter en avant ferait bien de jeter un œil derrière lui. Dans le monde d'avant régnait l'une des plaies fâcheuses des sociétés : l'injustice. Elle se traduisait d'abord, par l'inégalité des citoyens devant la justice. Le puissant en sort toujours blanchi, l'homme de modeste condition est systématiquement condamné. Elle est liée au clivage entre les riches et les pauvres. Plus les uns s'enrichissent, plus les autres s'appauvrissent, d'autant que les premiers y parviennent aux dépens des seconds. Ce qui provoque une fracture sociale, dommageable pour la cohésion sociale.

Tendres espoirs

«Nous ne reviendrons pas à la normale parce que la normalité était le problème» : tel est le slogan affiché il y a quelques semaines sur un immeuble de Santiago par des opposants au gouvernement néolibéral chilien, ce slogan a tout pour convaincre. Il faut en effet reconnaître que ce monde n'avait rien de «normal». C'est ici qu'il vaut peut-être la peine de se demander ce qui, du monde d'avant, doit être abandonné et ce qui, malgré tout, mérite d'être préservé. Comme si on avait vraiment le choix... Il est toujours permis de rêver. ♦

Coronavirus

Le monde d'après

◆ Tandis que la pandémie bat son plein partout dans le monde, les spéculations sur l'après vont bon train. Les uns se figurent l'apocalypse, les autres imaginent un monde meilleur à inventer.

Par R. K. H.

Dans un édito paru récemment dans le quotidien Libération, Alexandra Schwartzbrod écrivait «l'heureuse surprise de cette crise sanitaire : l'Afrique (...) Personne n'a pour l'instant d'explication certaine à ce miracle africain (...) Ce qui est sûr, c'est que l'Afrique est en train de donner des leçons au reste du monde». Le Maroc peut s'enorgueillir d'être l'un des pays qui ont fait face et a pu gérer cette situation à la fois délicate et inédite.

Ceci dit, la menace d'une autre vague de Covid plane toujours, même si mettre fin à soixante jours de confinement pour trente-six millions d'habitants est ardem-

ment souhaité. On n'est pas épargné, tant que les indicateurs de propagation du virus n'affichent pas vraiment une baisse. On va devoir vivre avec pendant des mois, car l'épidémie ne va pas s'arrêter après le déconfinement. Dans les faits, «on ne se sent toujours pas en sécurité», s'angoisse un jeune homme. Pour lui, cette date du 20 mai ne marque pas la fin du «cauchemar», bien au contraire.

Tandis que la pandémie bat son plein partout dans le monde, les spéculations sur l'après vont bon train. Les uns se figurent l'apocalypse, les autres imaginent un monde meilleur à inventer. En temps de crise, l'imagination, dopée par l'angoisse, est fertile et elle échafaude volontiers des scénarios de changement.

Après le confinement, certains

comportements resteront bien vivants, tandis que d'autres disparaîtront. Certains traverseront le temps, d'autres seront perdus dans l'oubli. Il faudrait trancher entre ce à quoi nous tenons et ce que nous voulons au contraire arrêter, afin de réinventer nos façons de vivre.

Un monde, en «un peu pire»...

Michel Houellebecq, dans une lettre envoyée à la radio France Inter, ironise tout d'abord sur ce fameux Covid-19 : «Un virus banal, apparenté de manière peu prestigieuse à d'obscurs virus grippaux, aux conditions de survie mal connues, aux caractéristiques floues, tantôt bénin tantôt mortel, même pas sexuellement transmissible : en somme, un virus sans qualités.» Elle aurait pu être

W

Dans le monde d'avant régnait l'une des plaies fâcheuses des sociétés : l'injustice.

parfaite, si l'auteur s'était défait de sa misanthropie pathétique, désencombré de sa fâcheuse habitude d'évoquer à chaque fois le sexe. Toujours est-il que Houellebecq livre une chronique savante et ironique, qui vient à point nommé dégonfler tout fantasme d'un monde nouveau, en nous montrant que, jusque dans l'après, aucun homme n'est à l'abri du pire.

«Je ne crois pas une demi-seconde aux déclarations du genre rien ne



Violences conjugales

«Il faut agir dès les premiers signaux d'alerte»

- ◆ Isolées avec leur conjoint en raison du confinement, plusieurs femmes ont été victimes de violences conjugales et domestiques.
- ◆ Plus de 500 actes de violence faits aux femmes ont été enregistrés depuis le début du confinement.
- ◆ Lamya Ben Malek, championne de France de débat en 2018 et fondatrice du mouvement «She By She», dresse la situation de ces femmes en cette période.

Propos recueillis par C. Abounnaim

Finances News Hebdo : En cette période de confinement, plusieurs femmes ont été victimes de violences conjugales. Quelle interprétation faites-vous de ce comportement qui renforce la situation de détresse chez les femmes ?

Lamya Ben Malek : Les violences conjugales ne sont pas propres à une situation de confinement et ont lieu

toute l'année. Ces dernières ont augmenté ces deux derniers mois dans l'ensemble des pays et n'ont cessé d'être l'objet de plusieurs alertes de l'Organisation mondiale de la santé, mais aussi de la société civile.

En effet, selon la Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF), du 16 mars au 24 avril, un total de 541 actes de violence a été enregistré contre des femmes, soulignant que la violence psychologique a représenté le taux le plus élevé avec 48,2%, suivie par la violence

économique avec 33% et la violence physique, dont le taux a dépassé 12%, en plus de certains cas de violence sexuelle.

Nous n'avons pas de données fiables concernant l'augmentation du nombre d'hommes victimes de violences conjugales, il est nécessaire de souligner que ces derniers sont des victimes au même titre que les femmes, en proportion moindre.

En période de confinement, les victimes sont isolées avec l'homme ou la femme qui est violent(e).

Il est plus difficile de pouvoir appeler à l'aide ou même d'en parler dans un même espace.

Contraintes de rester chez elles et avec peu de contact extérieur, les victimes ont encore plus l'impression de ne pas avoir d'échappatoire.

Un sentiment de détresse, d'insécurité et d'impuissance est donc encore plus exacerbé en cette période de confinement.

F.N.H. : Quels sont les dispositifs nécessaires mis en place par l'Etat pour protéger ces femmes ?

L. B. M. : Les cellules d'écoute et d'aide mises en place par le gouvernement et les associations bénévoles remplissent une fonction de réorientation vers les autorités compétentes, les centres d'hébergement d'urgence et assurent également, pour certaines d'entre elles, un accompagnement psychologique.

L'Union nationale des femmes du Maroc a institué un réseau national pour l'accompagnement psychologique des victimes. Ainsi, leur cellule d'aide nationale est joignable au 8350. (7j/7, 24H/24).

L'ONU Femmes Maroc a, dans ce sens, mis en place un annuaire de recours regroupant tous les services des organisations de la société civile, des ministères Public et de la Santé.



Contraintes de rester chez elles et avec peu de contact extérieur, les victimes ont encore plus l'impression de ne pas avoir d'échappatoire.



À titre informatif, pour les situations d'urgence relatives aux violences physiques, il faut appeler le 112 (Urgences Police) ou le 19 (Police).

Il est également important de rappeler que les voisins, amis, et familles des victimes, peuvent contacter la Police pour les alerter et leur fournir des témoignages. Un appel peut considérablement aider une victime.

F.N.H. : Quels sont vos conseils pour les femmes victimes de violences en cette période ?

L. B. M. : Le conseil que je pourrais donner aux victimes de violences conjugales, en cette période comme le reste de l'année, est d'en parler, de briser le silence. L'amour et le mariage ne doivent jamais légitimer ou justifier des actes de violences. Les enfants et les conditions matérielles ne doivent jamais constituer un motif d'acceptation. Le contact peut se faire auprès d'un proche compréhensif et apte à aider, tout comme auprès des cellules d'aide mises en place pour lutter contre ce fléau.

Il est du devoir de tout un chacun, de prêter une attention particulière aux victimes, qu'elles aient des séquelles physiques visibles ou non. Il faut agir aux premiers signaux d'alerte, ne pas les aider est une façon de cautionner les violences qu'elles subissent. ◆



Changements climatiques

L'Organisation météorologique mondiale tire la sonnette d'alarme

- ◆ La pandémie mondiale compliquerait le traitement des phénomènes météo, climatologiques et hydrologiques dangereux.
- ◆ L'OMM, via son secrétaire général, plaide pour la nécessité de circonscrire le changement climatique tout autant que le coronavirus.

Par M. Diao

Le confinement presque généralisé à l'échelle mondiale qui a entraîné l'arrêt de l'activité de plusieurs secteurs ayant une forte empreinte environnementale, a été bénéfique un tant soit peu pour la planète. Toutefois, la diminution ponctuelle des émissions de CO2 pendant la période de la crise liée au coronavirus n'est pas synonyme d'avancée majeure pour la cause environnementale, d'après l'Organisation météorologique mondiale

(OMM). «La réduction temporaire des émissions de gaz à effet de serre, principaux responsables du réchauffement climatique, ne doit pas remplacer une action durable en faveur du climat», soutient l'OMM. L'entité des Nations unies a également alerté sur le fait que la pandémie mondiale compliquera le traitement des phénomènes météo, climatologiques et hydrologiques dangereux, dont le changement climatique accroît la gravité.

Gare au relâchement !
Le Secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas, est formel quant



Les crises économiques précédentes ont donné lieu à une reprise accompagnée d'une croissance des émissions de carbone bien plus forte.

à l'ampleur du péril qui guette en cas de relâchement. «La maladie du nouveau coronavirus a provoqué une grave crise sanitaire et économique dans le monde, mais si nous ne luttons pas contre le changement climatique, le bien-être humain, les écosystèmes et les économies pourraient être menacés pendant des siècles», avertit-il,

tout en insistant sur la nécessité de circonscrire le changement climatique comme la pandémie. A en croire l'organisation basée à Genève, le coronavirus complique davantage l'évacuation des populations et leur mise à l'abri lors des cyclones tropicaux, à l'instar du cyclone tropical de catégorie 5, Harold, dans le Pacifique Sud. L'agence onusienne met également en exergue le risque que les systèmes de santé trop sollicités par la pandémie ne soient pas en mesure de faire face à une charge supplémentaire de patients due, par exemple, à une canicule.

La détermination doit être de mise

A l'instar d'Amina Mohammed, vice-Secrétaire générale des Nations unies, l'OMM exhorte la communauté internationale à faire preuve de la même détermination et de la même unité dans la lutte contre le chan-



Les experts s'attendent à ce que la température moyenne mondiale batte un nouveau record au cours de la prochaine période quinquennale.

gement climatique que dans celle menée contre le Covid-19. Ceci dit, la situation actuelle ne rassure pas, d'autant plus que les crises économiques précédentes ont donné lieu à une reprise accompagnée d'une croissance des émissions de carbone bien plus forte. D'où la recommandation de la mise en place de plans de relance post-pandémie favorisant une croissance plus verte. ◆

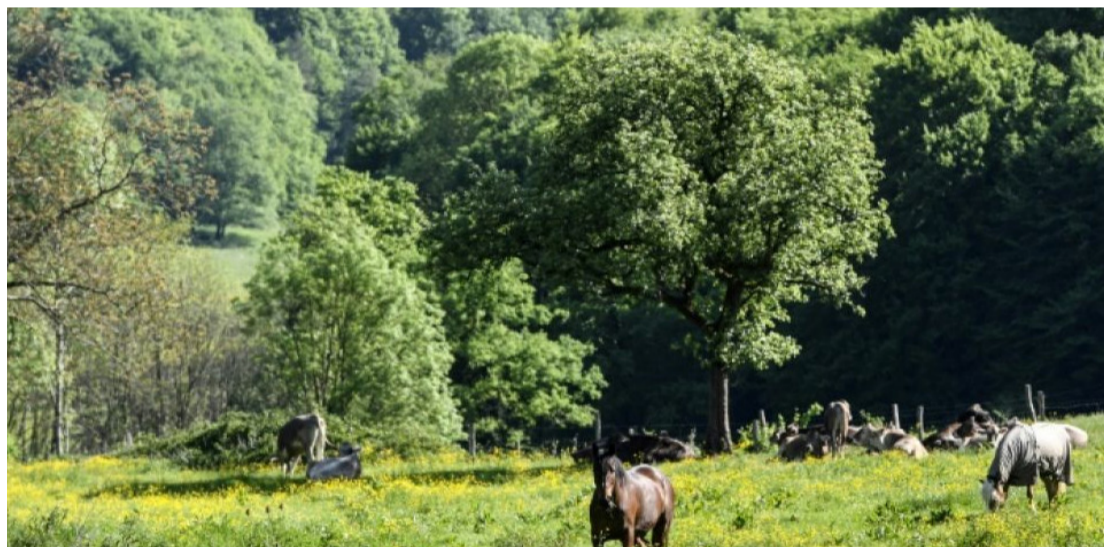
Des données toujours plus alarmantes

Des indicateurs sur le climat mondial sur la période 2015-2019 font état d'une accélération du changement climatique ces cinq dernières années. Une situation qui se manifeste par des records de chaleur, d'élévation du niveau de la mer ou de fonte des glaciers. Même si cette période a été la plus chaude jamais constatée, les experts s'attendent à ce que la température moyenne mondiale batte un nouveau record au cours de la prochaine période quinquennale (2020-2024). La température moyenne a augmenté de 0,86°C dans le monde en 50 ans. D'après l'OMS, le risque global de maladie ou de décès lié à la chaleur s'est accru régulièrement depuis 1980. Le tiers de la population mondiale vit désormais dans des régions climatiques sujettes à des canicules meurtrières au moins 20 jours par an. A en croire l'OMM, la planète est vouée au changement climatique, indépendamment de toute chute temporaire des émissions due à l'épidémie de coronavirus. D'ailleurs, les concentrations de CO2 n'ont pas été réduites lors de la pandémie.

Journée mondiale de l'environnement

La biodiversité à l'honneur cette année

- ◆ Environ 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction au cours des prochaines décennies.
- ◆ Une situation inédite dans l'histoire de l'humanité.



Les tendances négatives actuelles de la biodiversité et des écosystèmes devraient compromettre l'atteinte de 80% des ODD dans de nombreux domaines.

La Journée mondiale de l'environnement 2020 qui sera célébrée le 5 juin prochain, se déroulera dans un contexte particulier marqué par la pandémie mondiale du coronavirus. Les célébrations de cette année à l'échelle mondiale seront placées sous le signe de la biodiversité. L'empreinte humaine sur celle-ci ne fait que progresser avec des conséquences désastreuses. Pour preuve, d'après le rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), les tendances négatives actuelles de la biodiversité et des écosystèmes devraient compromettre l'atteinte de 80% des objectifs de développement durable concernant bon nombre de domaines (pauvreté, famine, santé, consommation et production durable, eau, villes, climat, océans et terres). D'après le rapport portant sur la biodiversité et les services écosysté-

miques, environ 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction au cours des prochaines décennies. Une situation inédite dans l'histoire de l'humanité. En clair, plus de 40% des espèces d'amphibiens, près de 33% des récifs coralliens et plus d'un tiers de tous les mammifères marins sont menacés. Autres chiffres alarmants qui appellent à la mise en place de mesures efficaces à l'échelle des Etats pour la sauvegarde de la bio-

Plus de 9% de toutes les races domestiquées de mammifères utilisées pour l'alimentation et l'agriculture avaient disparu en 2016.

diversité, au moins 680 espèces de vertébrés ont disparu depuis le 16^{ème} siècle et plus de 9% de toutes les races domestiquées de mammifères utilisées pour l'alimentation et l'agriculture avaient disparu en 2016. A cela s'ajoute le fait que 1.000 races de plus soient menacées. Rappelons enfin que la Journée mondiale de l'environnement de l'année dernière avait mis en relief les dangers liés à la pollution de l'air. D'après l'Organisation des Nations unies, l'on dénombre chaque année au niveau mondial le décès prématuré d'environ 3,8 millions de personnes à cause de la pollution de l'air. La grande majorité des victimes sont enregistrées dans les pays en développement. A titre illustratif, le secteur mondial des transports représente environ un quart des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie. Les émissions de cette branche ont été associées à 400.000 décès prématurés. ◆

EN BREF

Biodiversité

24.000 espèces animales recensées au Maroc



D'après les chiffres officiels, le pays compterait plus de 24.000 espèces animales avec un taux d'endémisme global de 11% et plus de 7.000 espèces végétales. Ce qui positionne le Royaume, doté de 10 parcs nationaux, au 2^{ème} rang en Méditerranée. Classé 12^{ème} exportateur mondial de plantes aromatiques et médicinales (PAM), le Maroc compte 400 espèces reconnues pour leur usage médicinal et aromatique ainsi que 800 espèces à potentiel aromatique ou médicinal. Plus de 7.820 espèces marines et côtières ont été identifiées au niveau national.

Ces bons points ne doivent nullement occulter les menaces qui pèsent sur la biodiversité du pays, enrichi par 120 lacs naturels importants dont la majorité est située entre les deux chaînes montagneuses du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas. Plus de 600 espèces d'animaux et 1.700 espèces de plantes sont menacées de disparition à l'échelle nationale. D'après le département de tutelle, la moyenne annuelle des coûts économiques additionnels de la biodiversité dus au changement climatique est de 300 millions de dollars entre 2010 et 2030.

D'après le modèle actuel intensif en carbone, couplé avec le changement climatique, l'inaction fera passer ce chiffre à 2 Mds de dollars. Rappelons enfin que le Maroc qui compte 154 sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE), (l'équivalent de la totalité des écosystèmes naturels du pays), a mis sur pied une politique nationale de préservation de la biodiversité. Cette politique publique vise l'atténuation des fortes pressions qui s'exercent sur les systèmes écosystémiques. ◆

Livres

Une plongée «dans les méandres de la violence conjugale et dans les couloirs du temps !»

◆ «Pourvu qu'il soit de bonne humeur», de Loubna Serraj, est un roman à plusieurs voix qui traverse le temps pour raconter deux vies de femmes vivant à des époques différentes et aspirant à la liberté.

Par R. K. H.

Loubna Serraj s'intéresse à la quête de liberté, à ce difficile travail sélectif qui nous permet de mettre, parfois sous clef, ce qui nous dérange.

Dans «Pourvu qu'il soit de bonne humeur» (éditions La croisée des chemins, 2020), Loubna se penche sur le destin perturbé de deux femmes, vivant à deux époques. Femmes perdues, frustrées d'amour et d'espoir, et que l'émancipation va libérer plus sûrement que l'écriture de roman.

Dans «Pourvu qu'il soit de bonne humeur», Loubna se penche surtout sur cette obscure transmission de la mémoire agrémentée de traumatisme entre deux générations, celle de Maya et de sa petite-fille Lilya, entre le Maroc des années 1950 et celui de 2020. «*En fait, la liberté est le thème central de ce roman. L'alpha et l'oméga. Ce qui est défini ou ne peut l'être car si personnel in fine, si vital pour Maya comme pour Lilya...*», souligne l'auteur.

Dédié à la vraie Maya qui a inspiré l'histoire, ce roman est un récit à plusieurs voix qui traversent le temps pour raconter deux vies de femmes, vivant à deux époques en quête constante de la «liberté».

«*Le point commun, en dehors de la filiation, est la quête de liberté. Alors que Maya réussit à avoir sa bulle de liberté même dans son quotidien empreint de violence conjugale à travers son évasion dans les livres et dans sa tête, Lilya s'enferme dans une bulle de prison en ne s'autorisant pas à prendre le risque*



de la liberté de s'engager avec son compagnon.

Inconsciemment, c'est Lilya qui appelle Maya pour qu'elle l'aide. Finalement, ce sont les deux qui vont s'aider mutuellement. Lilya lèvera le voile sur l'histoire de Maya et sur ce qu'elle a vécu. Et Maya permettra à Lilya de se rendre compte qu'elle se cloisonne et ne se

donne pas les moyens de sa liberté», raconte Loubna.

Avec le sujet des violences conjugales comme toile de fond, le roman titille, sans manichéisme, d'autres thèmes comme la transmission transgénérationnelle des traumatismes, l'absence d'instinct de maternité ou encore l'engagement.

«*Disons qu'en dehors de la liberté, ce qui me semblait important de transmettre est qu'il n'y a pas de manichéisme. Maya n'était pas qu'une victime. Hicham n'était pas que son bourreau. C'est plus compliqué que cela. C'est toujours plus compliqué qu'une simple opposition entre le bien et le mal. Dans le roman, les personnages ont leurs voix. Et vers la fin, tous prennent la parole : Hicham, Rhani et même Georges. Car tous ont quelque chose à dire et à dévoiler, chacun à sa manière. Il ne s'agit pas d'absoudre mais d'écouter et de se mettre totalement dans la peau de ces personnages, quel que soit le sexe ou l'âge du lecteur ou de la lectrice»,* explique-t-elle.

Résumer ce livre dense, âpre et subtil est une gageure, tant se mêlent à toutes les pages trahison, haine, amour, vérité et recherche constante d'identité. Loubna ausculte, avec finesse et intelligence, les liens qui, au-delà du sang, façonnent les êtres aussi fatalement que l'ADN.

Ses lecteurs lui doivent quelques nuits blanches après une plongée dans les 322 pages qui composent le roman, captivantes car efficaces. Insomnie garantie jusqu'à la dernière page.

Ecrivaine, éditrice et chroniqueuse de radio, Loubna Serraj tient également un blog dans lequel elle publie ses «*élucubrations*» littéraires, sociales et politiques sur des sujets d'actualité. «Pourvu qu'il soit de bonne humeur» est son premier roman. Une réussite.

«*Faites attention, en plongeant dans les méandres de la violence conjugale et dans les couloirs du temps !»,* lance-t-elle dans un sourire. ◆